



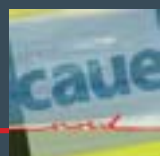
Analyse partagée

Dynamiques en cours

Projet de ville

Fourmies, ville en campagne

vers un projet de ville



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord

CAUE du Nord - 98 rue des Stations - 59 000 Lille - T. 03 20 57 67 67 - F. 03 20 30 93 40 - Contact : caue59@caue59.asso.fr

Mission réalisée par Christophe GRANDJACQUES, architecte-urbaniste, chargé d'études et Ahmed REBAÏ, ingénieur écologue, chargé d'études

Introduction

La commune de Fourmies présente un certain nombre d'atouts : une importante population municipale (14 489 habitants), des paysages et des milieux naturels riches et variés (la Ville en campagne), un patrimoine architectural témoin du glorieux passé économique et culturel de cette cité industrielle... Malgré ces atouts, la commune est confrontée depuis de nombreuses années à des enjeux persistants amplifiés par une crise économique. Ceux-ci se traduisent par d'importants problèmes socio-économique (taux de chômage de 28 %), une dégradation de la qualité du cadre de vie (friches industrielles, indigence des espaces publics, ...), un parc immobilier ne répondant plus aux normes de confort et d'hygiène, ...

Conscients de ces enjeux et souhaitant sortir de cette crise, les élus locaux ont lancé un certain nombre d'actions :

- la révision du POS en PLU (en cours),
- la création d'une intercommunalité en 1992,
- une analyse des déplacements et mobilités permettant la réalisation d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains),
- différentes opérations de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU,
- la mise en oeuvre de différentes actions ponctuelles (réhabilitation du théâtre municipal, soutien à la création de l'Ecomusée du textile et de la vie sociale, ...),
- projet d'adhésion au « Pays d'Accueil Touristique de l'Avesnois » (PATA) dans la perspective d'un « Contrat de Ville Touristique »,
- ...

L'ensemble de ces actions visent à construire un territoire plus attractif et s'appuient sur un certain nombre de principes affichés dans les différentes actions :

- développement appuyé sur l'offre de services et d'équipements,
- amélioration de la qualité du parc de logement,
- amélioration et préservation du cadre de vie et l'environnement, ...

C'est dans ce contexte que la commune de Fourmies a souhaité l'intervention du CAUE du Nord pour œuvrer, en collaboration avec la commune, à la définition et à la communication de son "Projet de ville" de Fourmies pour permettre aux élus de :

- poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie,
- conforter la politique de développement durable.

En réponse à cette demande des élus, le CAUE du Nord a proposé - en s'appuyant sur ses compétences pluri-disciplinaire en architecture, urbanisme, paysage et milieux naturels - de développer, à partir d'une lecture partagée du territoire et des dynamiques en cours, un document pédagogique et technique (document papier) et un support de communication (diaporama) exprimant de manière synthétique le "projet de ville" de Fourmies dans l'optique de permettre un partage avec les acteurs locaux et la population.

Ce document s'organise en trois parties :

- 1. Analyse partagée** : à partir de l'analyse des évolutions historiques, il s'agit de dégager les potentialités de la commune,
- 2. Dynamiques en cours** : cette partie vise à comprendre, à partir des études ou projets, les dynamiques en cours et les principes sur lesquels elles s'appuient,
- 3. Projet de ville** : il est la présentation des orientations générales du projet de ville et des grands projets qui le compose et les recommandations des outils nécessaires à son développement. Cette partie est à développer et à compléter, les fiches Actions sont des spécimens.

Objectifs et développement

Ce document se présente sous la forme d'un « Carnet » où chacun des thèmes abordés est largement commenté et illustré (photos, blocs diagrammes, cartographies techniques et schémas de synthèses). Ce document se veut à la fois pédagogique et technique :

- l'approche pédagogique peut faire l'objet d'une déclinaison sous forme d'exposition,
- l'approche technique est destinée aux techniciens, bureaux d'études et étudiants qui s'intéressent au territoire. Ils trouveront une information de base écrite et cartographique riche et variée concernant le territoire et la commune.

Ce document constitue à la fois un socle de connaissance et un outillpédagogique qui demande à être enrichi et développé par la commune et ses partenaires.

Propriété Intellectuelle

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs sont considérés comme rattachés à la mission d'appui à la Maîtrise d'Ouvrage et en conséquence propriété du CAUE du Nord.

La commune de Fourmies pourra utiliser librement les documents ou éléments intellectuels issus de la convention d'objectifs. Elle s'engage toutefois à citer, dans toutes les publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles, à quel niveau que ce soit, son partenariat avec le CAUE du Nord.

Les données et documents issus de cette mission d'appui, dont la commune de Fourmies sera propriétaire, pourront être mis gracieusement à la disposition du CAUE du Nord. Celui-ci pourra, dans le cadre de son observatoire, les développer à des fins pédagogiques, de sensibilisation et de capitalisation, à condition de rappeler le cadre de la présente convention et sous réserve de conditions restrictives d'exploitation (mentions obligatoires, confidentialité,...).

Analyse partagée	Dynamiques en cours	Projet de ville
> Introduction p.7	> Introduction p.27	> Fourmies, ville en campagne p.31 Les orientations générales
> Fourmies dans son territoire p.8 La situation géographique Le contexte socio-économique L'environnement	> Analyse des études récentes p.28 Synthèse	> Les grands projets p.35 Les grands projets transversaux Les grands projets structurants Les grands projets sectoriels
> Les évolutions historiques p.14 L'évolution urbaine et ses impacts L'évolution industrielle et ses impacts L'évolution naturelle et ses impacts	> Evolution des documents d'urbanisme p.29 Du POS au PLU Le PADD Les éléments à retenir	> Les études stratégiques et les outils p.41
> Les potentialités p.20 Les atouts urbains et naturels Les faiblesses au niveau urbain et naturel Le patrimoine Le patrimoine rural Le patrimoine industriel : équipements et activités Le patrimoine industriel : l'habitat		> Développement du projet de ville p.43
		> Annexes p.

1^{ère} partie - Analyse partagée du territoire

Etudier la commune de Fourmies uniquement dans ses limites administratives serait faire abstraction des relations économiques, naturelles, paysagères et culturelles qu'elle entretient avec le territoire qui l'environne. Nous avons choisis, pour une meilleure compréhension de cette analyse partagée, de l'aborder à deux échelles :

Echelle territoriale

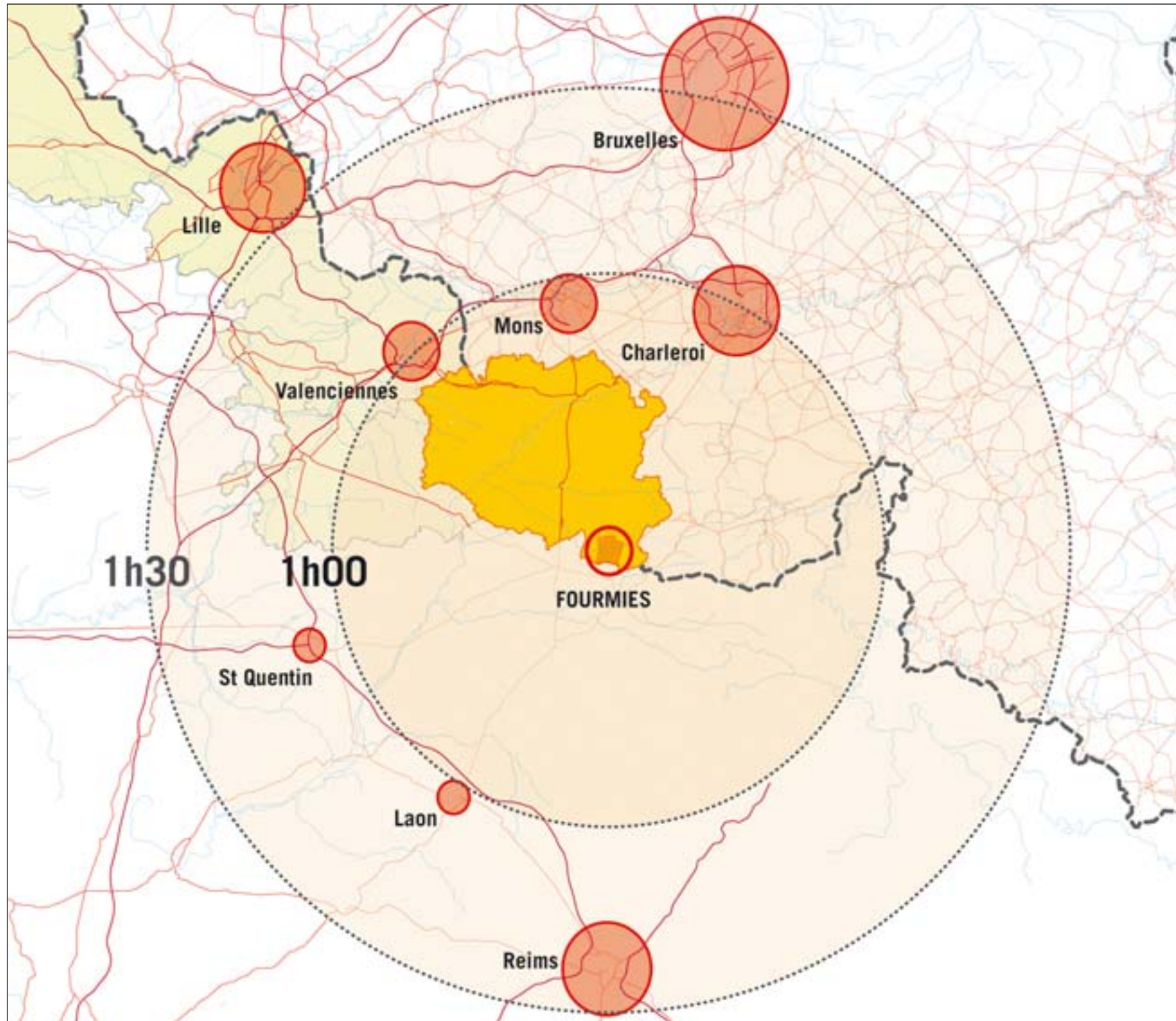
Ce premier niveau de lecture présente la ville de Fourmies par rapport à son territoire. Le statut de ville de Fourmies et l'influence qu'elle exerce sur son bassin de vie et dans l'aire urbaine permettent de situer les rapports socio-économique entretenus avec les communes environnantes dans les différents projets en cours et de mieux comprendre la richesse de son environnement.

Echelle communale

Le deuxième niveau s'intéresse plus particulièrement à la ville dans ses limites administratives. L'analyse de l'évolution historique - urbaine et industrielle - et de l'inscription de la ville dans son site permettent de retranscrire le développement urbain de la commune.

Cette approche permet de mieux comprendre les enjeux déjà identifiés et de mettre en évidence les atouts et les perspectives.

Ici le lecteur, en plus d'une fiche d'identité de la commune, trouvera une foule d'informations concernant la ville : son histoire, son évolution dans son rapport au site ainsi qu'une analyse des impacts générés (positifs et négatifs) par ses évolutions. Elle met en évidence l'ensemble des atouts et des faiblesses de la ville qui peuvent servir de levier à des politiques prenant en compte un développement durable.



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies, ville de 13 867 habitants, est située au sud-est de Lille, en limite du Département du Nord. Elle appartient à l'arrondissement d'Avesnes et au Canton de Trélon. L'absence de grandes infrastructures la reliant aux grandes villes conduit les habitants à approuver un sentiment d'éloignement, voir d'isolement, et donc une appartenance relative au Département. Ce sentiment est renforcé par une situation géographique en limite des départements du Nord et de l'Aisne et de la Belgique.

L'absence de nationale et d'autoroute reliant Fourmies aux autres villes rallonge considérablement les temps de trajets. La carte ci-contre donne une idée des temps de parcours nécessaires :

- Lille - via Valenciennes et Maubeuge - nécessite 1h40 pour 125 km,
- Reims et Bruxelles, 1h30,
- Valenciennes, Mons, Charleroi, Saint Quentin et Laon, 1h00.

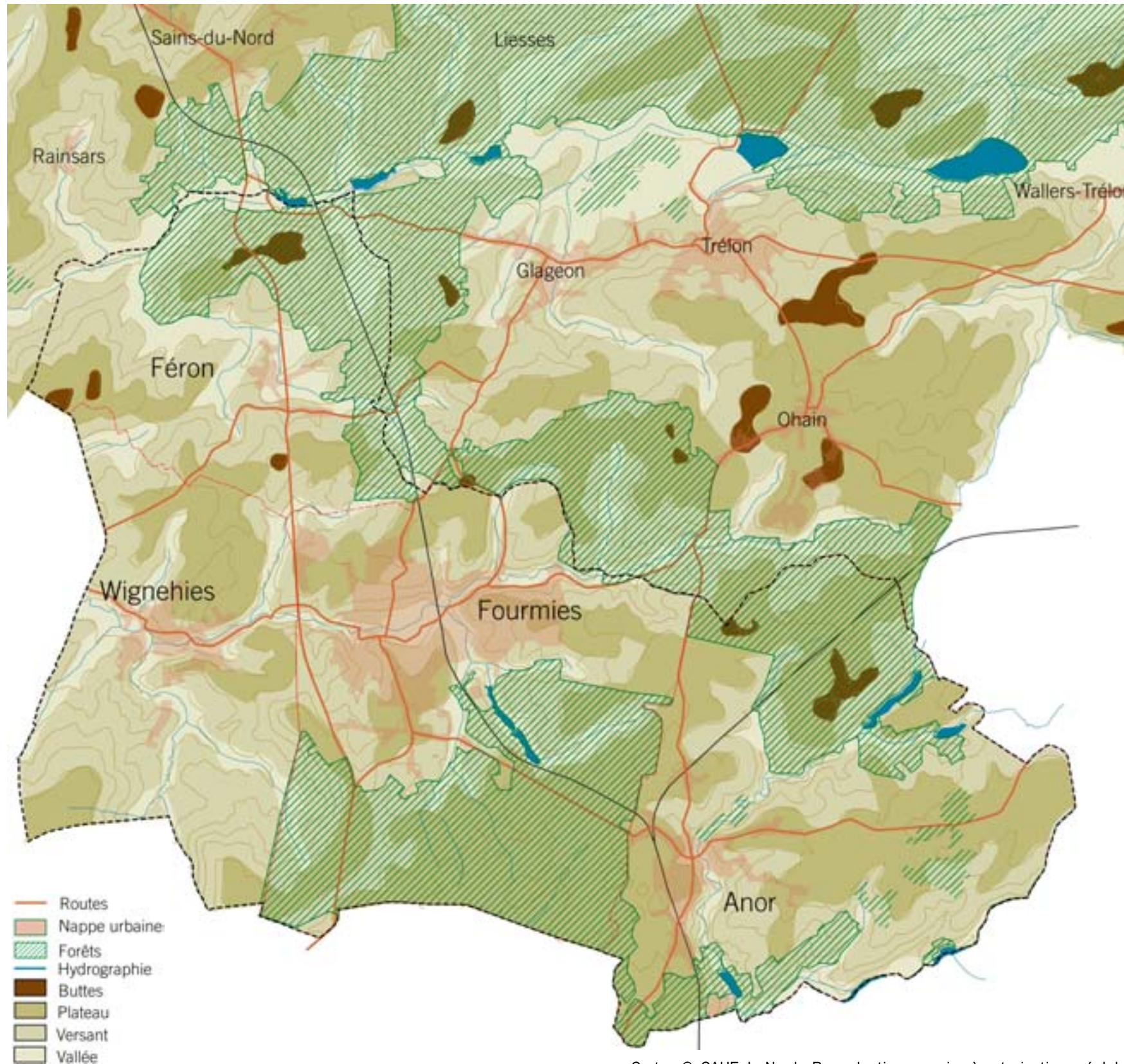
Cet isolement géographique qui, au premier abord peut être perçu comme un handicap pour l'implantation de nouvelles entreprises est, largement compensé par les qualités paysagères et naturelles exceptionnelles de la commune (cf. Environnement). En effet, Fourmies se situe au cœur des 1 000 ha de forêts dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Cet environnement est un réel atout dont les élus peuvent tirer parti en créant des zones d'activités en cœur de nature du type "pôle d'excellence". Ce type de projets nécessite l'amélioration de la qualité des accès à la ville (RD.83, RD.42 et RD.20 et peut-être un raccordement au plus court à imaginer avec la RN.2).

Ces derniers points peuvent faire l'objet d'une action concertée avec les communes concernées dans le cadre de la mise en place d'un Plan de Déplacements Urbains.

Un territoire à géométrie variable

Le territoire de la Communauté de communes



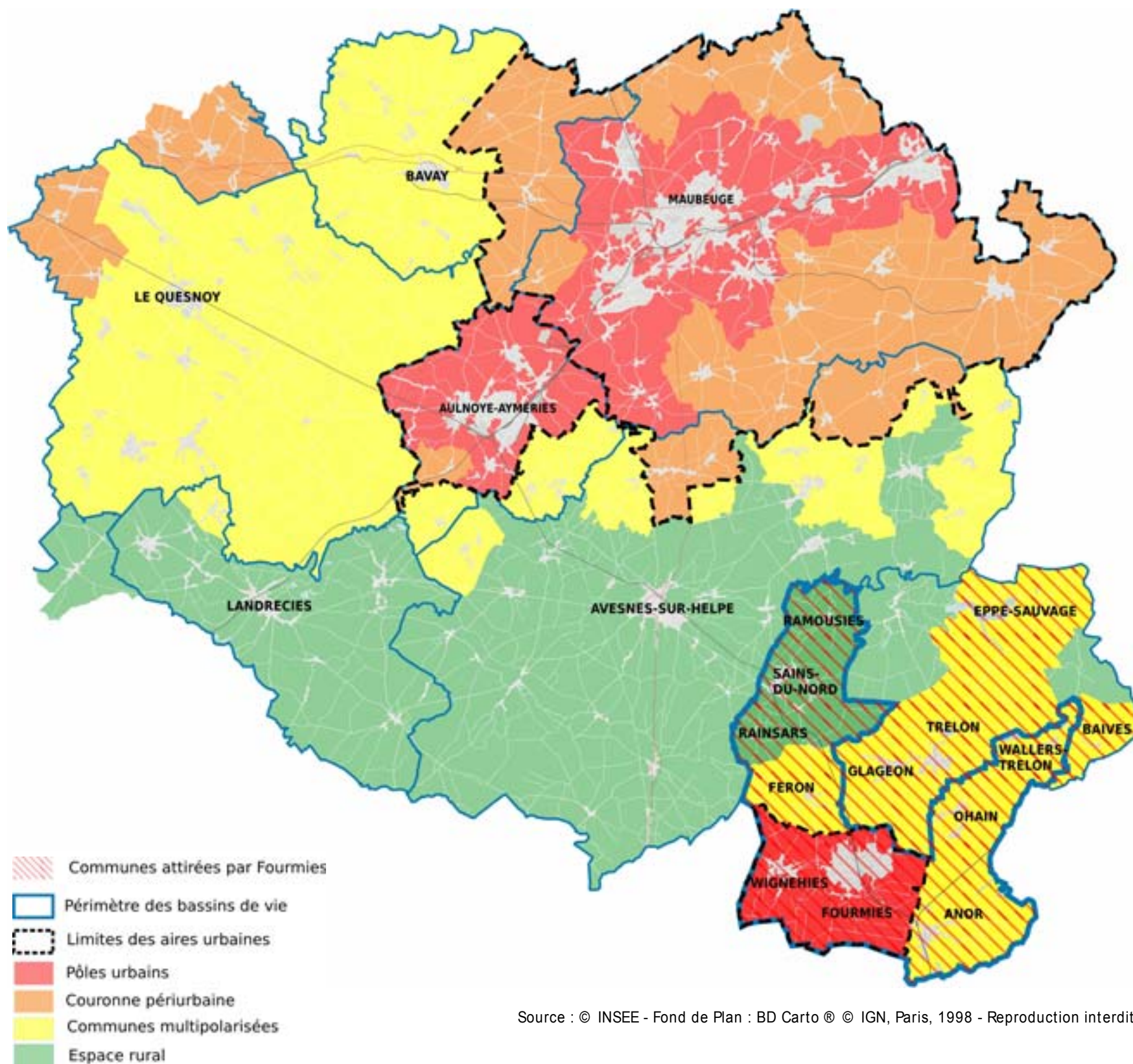
Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

La commune de Fourmies s'inscrit dans un territoire à géométrie variable. Elle fait partie du Canton de Trélon et s'inscrit dans plusieurs périmètre dont ceux de :

- **la Communauté de Communes "Action Fourmies et Environs"**
Le périmètre de la Communauté de Communes "Action Fourmies" réunit quatre communes : Anor, Féron, Fourmies et Wignehies pour une population totale de 20 800 habitants.
Ses compétences sont :
 - l'aménagement de l'espace (coordination des POS),
 - l'action économique (gestion et aménagement à caractère économique, promotion économique des communes),
 - l'environnement (création d'équipements, protection et purification, gestion des déchets).
- **du Parc Naturel Régional de l'Avesnois,**
dont les missions sont :
 - Aménager le territoire et maîtriser les paysages,
 - Communiquer, sensibiliser, promouvoir,
 - Contribuer au développement économique, social et culturel,
 - Préserver et gérer le patrimoine naturel.
- **le bassin de vie et l'aire urbaine** (Cf. page suivante),
- **le SCOT de l'arrondissement d'Avesnes**
Le SCOT est encore en cours de discussion.

Un bourg-centre et un pôle urbain

Bassin de vie et aire urbaine



Un **bassin de vie**¹ est une zone de proximité autour d'un bourg-centre qui offre un certain nombre d'équipements et de services publics et privés qui attirent la population des communes rurales alentours pour la fréquentation des commerces, des services et des activités associatives et de loisirs.

L'INSEE a mis en évidence 8 bassins de vie dans l'arrondissement de l'Avesnois qui s'organisent autour des communes de Bavay, Maubeuge, Le Quesnoy, Aulnoye-Aymeries, Landrecies, Avesnes-sur-Helpe, Trélon et Fourmies.

Le bourg-centre de Fourmies attire la population de 8 communes alentours pour un total de 25 700 habitants. Parmi les équipements participant de l'attractivité de la commune au sein de ce bassin de vie, on peut citer entre autre le théâtre municipal, le centre hospitalier Saint Charles, l'Ecomusée du textile et de la vie sociale, les différents collèges et lycées, les zones industrielles, la zone commerciale de la Marlière...

Une **aire urbaine** est un ensemble continu de communes urbaines et périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente active travaille dans le pôle urbain (agglomération offrant au moins 5 000 emplois). L'INSEE a mis en évidence 3 aires urbaines dans l'arrondissement de l'Avesnois : celles de Maubeuge, d'Aulnoye-Aymeries et de Fourmies. Cette dernière présente la particularité de n'être composée que par les communes formant le pôle urbain (Fourmies et Wignehies). Elle attire par contre la population active de 8 communes dites "multipolarisées" - influencées par plusieurs aires urbaines qui se répartissent au moins 40% de la population résidente active.

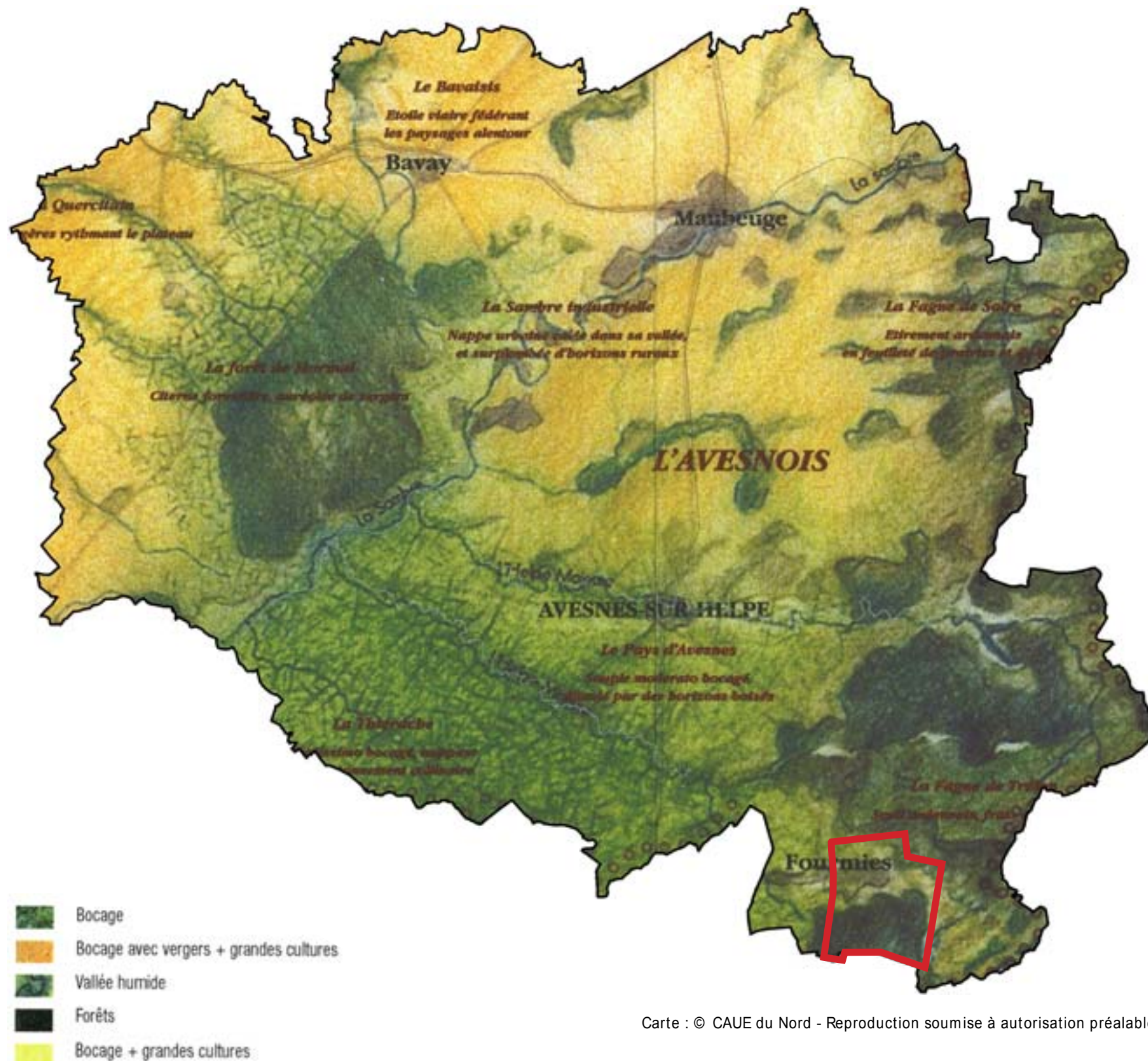
Du point de vue des bassins de vie et des aires urbaines, la commune de Fourmies attire donc une partie importante de la population d'une douzaine d'autres communes.

¹ D'après l'INSEE, la définition des bassins de vie retient comme critère l'accès à un certain nombre d'équipements :

- **Les équipements concurrentiels** (Hypermarché et supermarché, vétérinaire, banque, magasin de vêtements, magasin de chaussures, librairie, magasin d'électroménager, magasin de meubles, droguerie, grande surface non alimentaire, marché de détail),
- **Les équipements non concurrentiels** (gendarmerie, perception, notaire, ANPE, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive couverte, piscine couverte, école de musique, cinéma).
- **Les équipements de santé** (médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court séjour, hôpital de moyen et long séjour),
- **Les équipements d'éducation** (collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel).

Une diversité paysagère

Carte des paysages



L'inventaire Départemental des paysages, établi dans le cadre de la Trame Verte, a mis en évidence la richesse paysagère à travers 37 entités regroupées en 15 Grands Paysages eux-mêmes rassemblés en 5 Grands Pays. Selon cette nomenclature, le territoire de Fourmies s'inscrit dans :

- **Le Grand Pays d'Avesnes**

De tous les Pays du Département, L'Avesnois est sans doute celui dont les paysages sont les plus valorisés. Vallonnés, parcourus par des rivières au cours libre, couverts de forêts et animés par un bocage aux traits singuliers, les paysages de l'Avesnois tranchent avec l'image d'un Nord plat, morne et industriel.

- **Le Grand Paysage "Fagnes"**

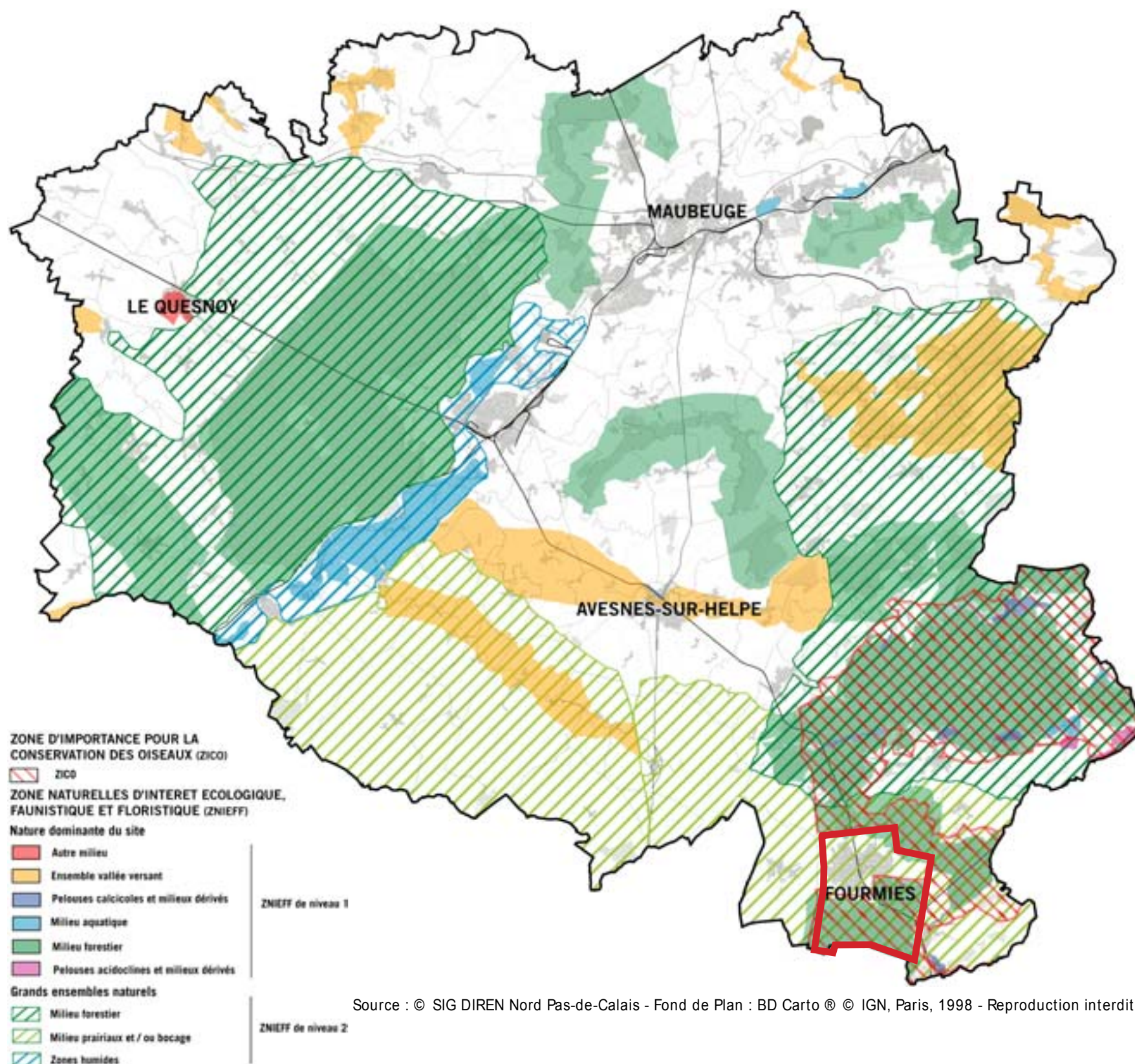
Situé sur la façade orientale de l'Avesnois, en butée contre la frontière Belge où les grands massifs forestiers les arrêtent, ce Grand Paysage se caractérise par un relief marqué, un sol froid reposant sur des schistes et du calcaire compact peu propice à l'agriculture. L'eau s'exprime avec vigueur, souvent torrentueux qui alimente de grands étangs naturels ou artificiels. La forêt est omniprésente et marque partout l'horizon de ses longues lisières. Malgré le développement industriel de Fourmies au XIX^{ème} siècle, le territoire est resté une contrée rurale bocagère dans laquelle l'homme s'est construit des édifices suffisamment massifs et pesants pour rivaliser avec l'hostilité des éléments naturels.

- **L'entité Paysagère de "La Fagne de Solre-Le-Château"**

Ici, la forêt se désagrège et tend moins à faire masse qu'à se répartir sur tout le territoire. Elle est presque invariablement organisée en bandes orientées d'est en ouest. Entre ces bandes boisées, plus ou moins larges, s'ouvre une série de clairières qui rythme la découverte du paysage. Cette structuration en "passes" accroît la restitution d'un territoire constitué par l'essartage (défrichement des forêts) qui a permis la mise en culture et l'installation humaine (exemple de Fourmies).

Une diversité naturelle attestée

Inventaire du patrimoine naturel : ZNIEFF et ZICO



Le passage progressif d'un paysage ouvert (openfield du Cambrésis) à un paysage fermé (Avesnois) explique, en grande partie, la richesse et la diversité du territoire. Les nombreuses études réalisées attestent la richesse de ce secteur. A titre d'exemple, nous ne citerons que celles qui ont été menées à l'échelle de la région Nord- Pas de Calais.

Inventaire du patrimoine naturel (cf. annexe)

Sollicitée par le Ministère de l'Environnement, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas-de-Calais. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux types de zones :

• ZNIEFF de type 1

Elle est considérée comme un véritable sanctuaire de Nature (secteur d'intérêt biologique remarquable).

Elle correspond à :

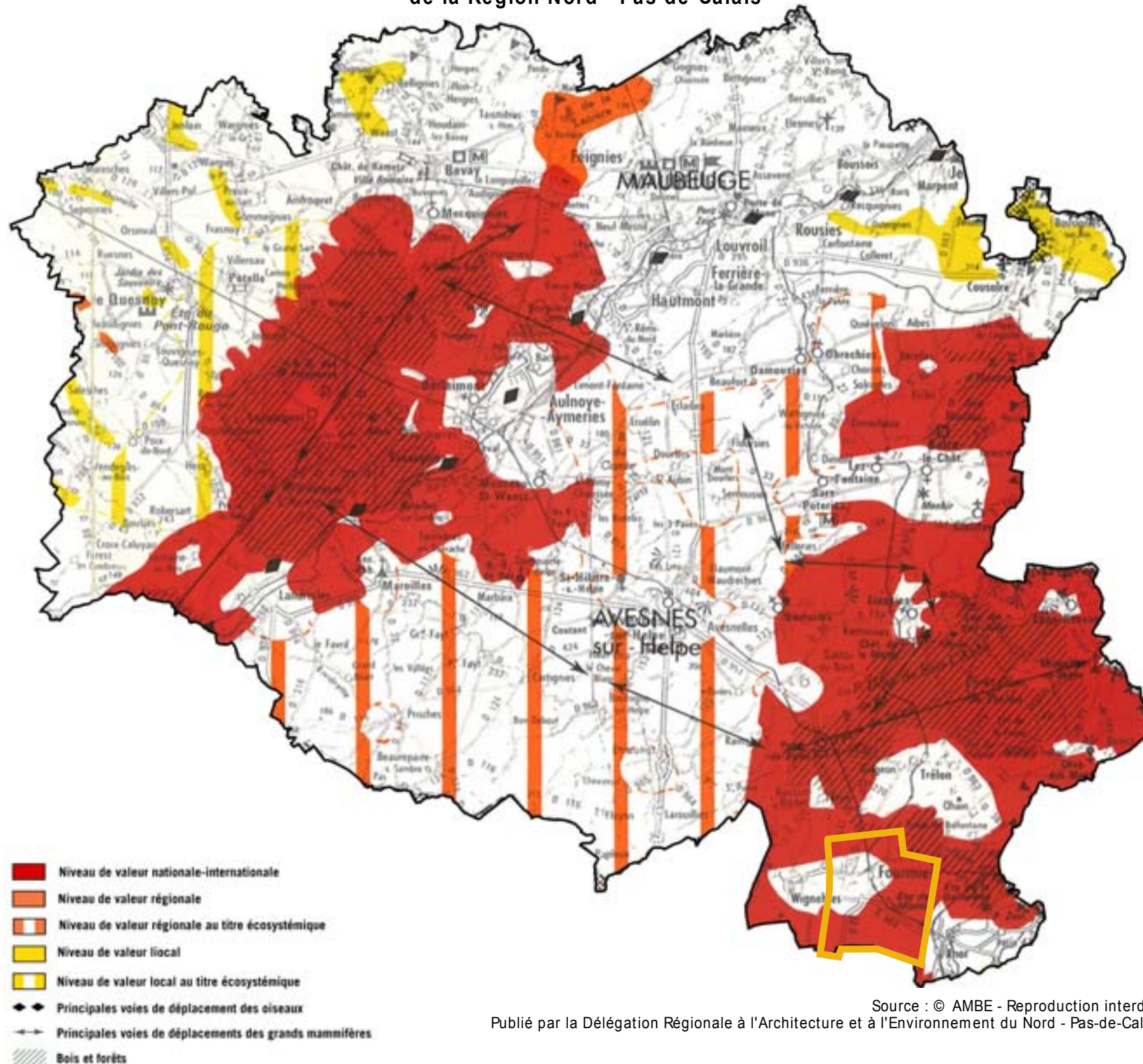
- la Forêt domaniale de Fourmies et ses lisières,
- le bois de la Haie d'Anor,
- l'étang de la Galoperie et ruisseau des Aunelles,
- le bois de Glageon et de Trélon. Cet ensemble forestier de 2 900 ha de superficie abrite une cinquantaine d'espèces très rares dont certaines sont protégées.

• ZNIEFF de Type 2

Ce sont les grands ensembles écologiques fonctionnels (grand ensemble naturel) où les études d'impact d'aménagement devraient être renforcées. Ils sont représentés par :

- le Plateau d'Anor
- la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt. Ce plateau de 11 850 ha forme une entité naturelle d'une grande diversité écologique et paysagère.

Un territoire de valeur nationale-internationale

Inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles (AMBE)
de la Région Nord - Pas-de-Calais

Source : © AMBE - Reproduction interdite
 Publié par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais

L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de L'Environnement (AMBE) a procédé, à la demande du Ministère de l'Environnement, à l'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles fondé sur l'évaluation biologique. Elle prend en compte :

- la rareté de l'espèce ou du groupement d'espèces : plus une unité biologique est rare, plus sa valeur est élevée,
- la diversité : plus une unité est riche en espèces, plus sa valeur biologique est élevée,
- la proximité du climax : c'est à dire que les forêts sont très peu marqué par l'influence humaine,
- la continuité de l'espace naturel et surface d'un seul tenant.

Sur la base de ce travail le canton de Trélon est classé au niveau de valeur national-international.

Cette étude est une des nombreuses qui confirme la qualité et la richesse naturelle et paysagère de ce territoire. Cet atout peut être mis à profit pour faire de Fourmies une ville attrayante aussi bien pour les entreprises que pour le tourisme vert.

L'évolution urbaine

1802 - Les prémices de la croissance

Au début du XIX^e siècle, la commune de Fourmies ne compte que 1200 habitants et s'inscrit sur le versant sud, en bordure de la vallée de l'Helpe. L'économie fourmiesienne repose sur des industries traditionnelles telles que la sidérurgie et la verrerie. Ces proto-industries sont alimentées en énergie par l'exploitation des ressources en eau et de la forêt.

Les éléments caractéristiques du site :

- une clairière issue du déboisement de la forêt primitive (protection naturelle),
- un noyau bâti cerné par les forêts,
- un bâti implanté sur le versant sud à proximité de l'eau.

Les éléments exploités :

- l'eau et la forêt comme sources d'énergie,
- le sous-sol pour la sidérurgie et la verrerie,
- les sols : des prairies bocagères pour l'élevage.

Fourmies en 1802 - L'évolution urbaine



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

1802-1880 - L'âge d'or

C'est l'explosion démographique de Fourmies qui lui donne son statut de ville. Sa population compte 11888 habitants en 1880 et va dépasser les 15000 en 1900. Sa réputation est mondiale dans l'industrie lainière.

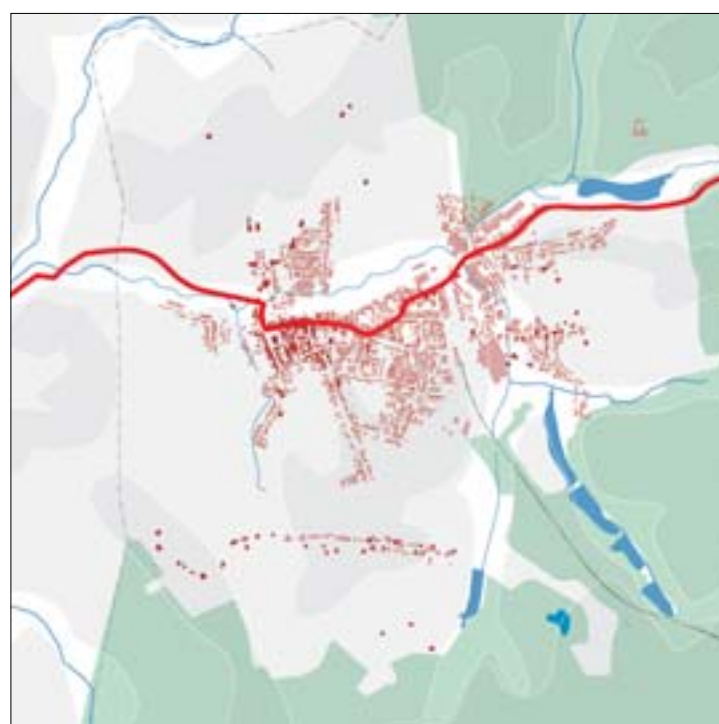
Cette explosion démographique s'accompagne d'un important étalement bâti. La ville se dessine et les différents quartiers s'affirment :

- le centre ville s'agrandit,
- le quartier de Trieux s'étoffe,
- la rive droite s'urbanise et devient le quartier de la Marlière,
- la vallée, zone inondable, est investies par les usines.

En 1866, l'arrivée du train va profiter aux entreprises. Celles-ci s'installent le long de la voie SNCF.

La ville connaît un urbanisme typique des villes industrielles du Nord caractérisé par une mixité entre habitations et entreprises.

Fourmies en 1880 - L'évolution urbaine



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

1950-1998 - La crise

Malgré la crise du textile, l'extension de la ville se poursuit. La population dépasse pour la 2^{ème} fois le cap des 15 000 habitants.

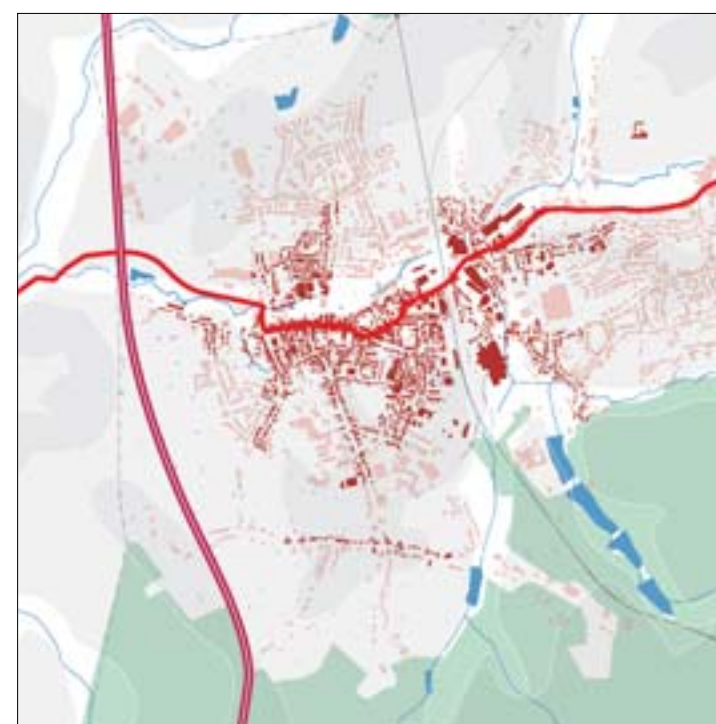
La ville s'organise autour de trois grands axes :

- la vallée de l'Helpe,
- la voie SNCF,
- la voie de contournement.

Pendant cette période, le quartier de la Marlière s'étoffe, le quartier du Trieux se densifie, la jonction se fait entre les quartiers de l'Espérance et des Noires Terres et le centre de ville s'agrandit. La Mairie est déplacée dans l'ancien groupe scolaire Victor Hugo et la ville accueille le Musée du Textile et de la Vie Sociale dans une ancienne usine.

A partir du début des années 1980, la ville, entame une mutation en créant une zone d'activités à l'extérieur du centre ville, le long de la voie de contournement.

Fourmies en 1998 - L'évolution urbaine

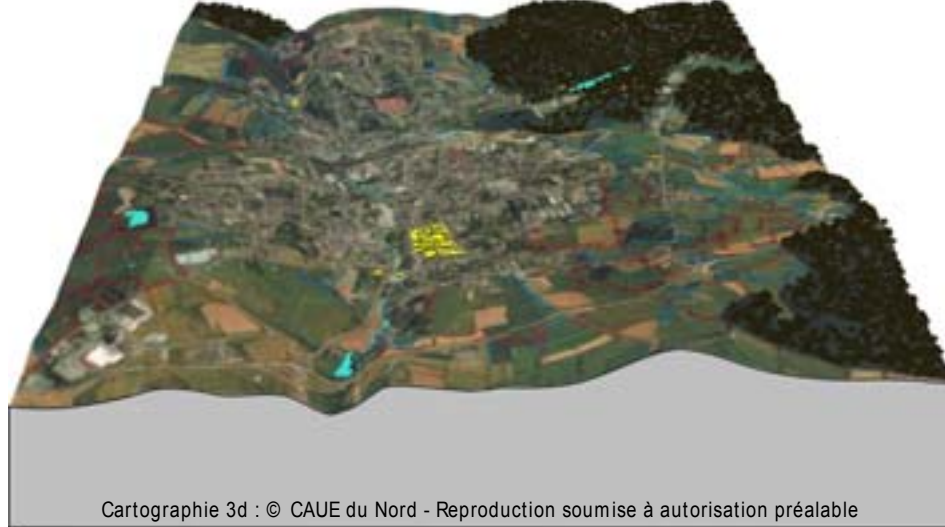


Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

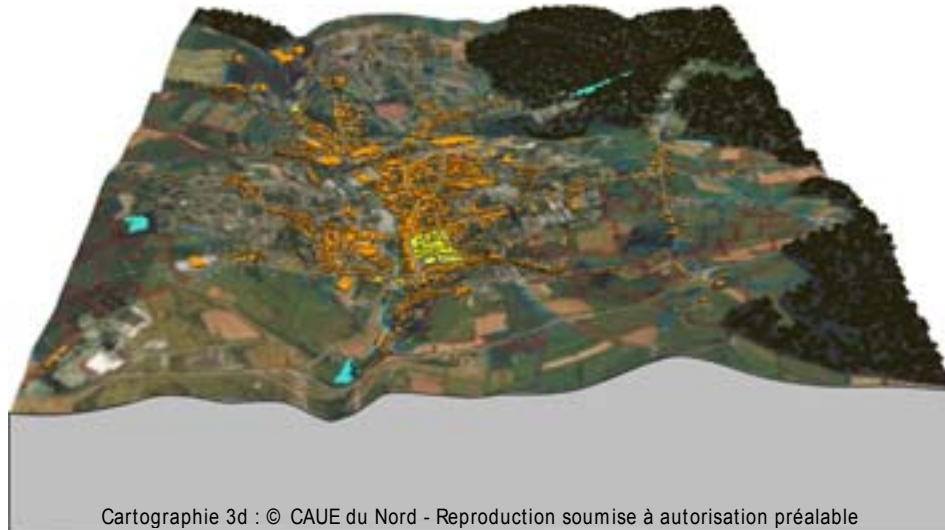


Impacts liés à l'évolution urbaine

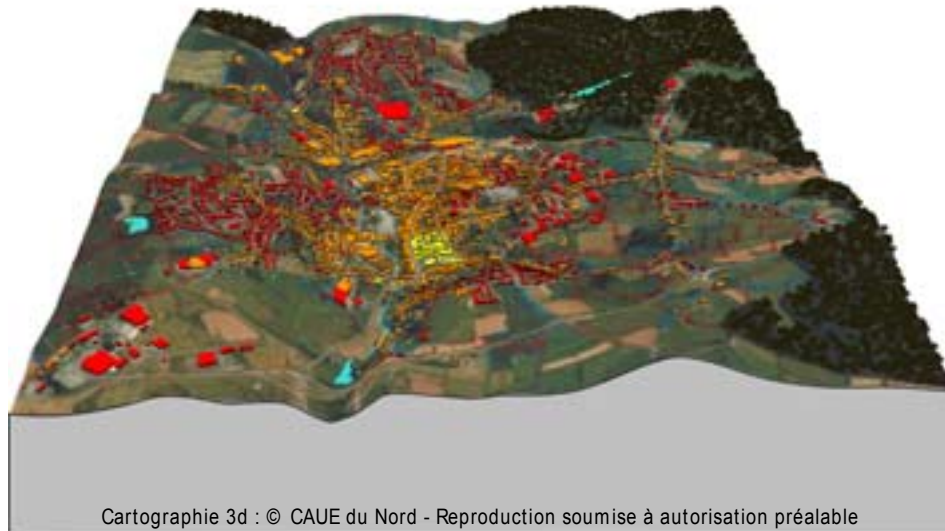
Fourmies en 1802 - L'évolution urbaine



Fourmies en 1880 - L'évolution urbaine

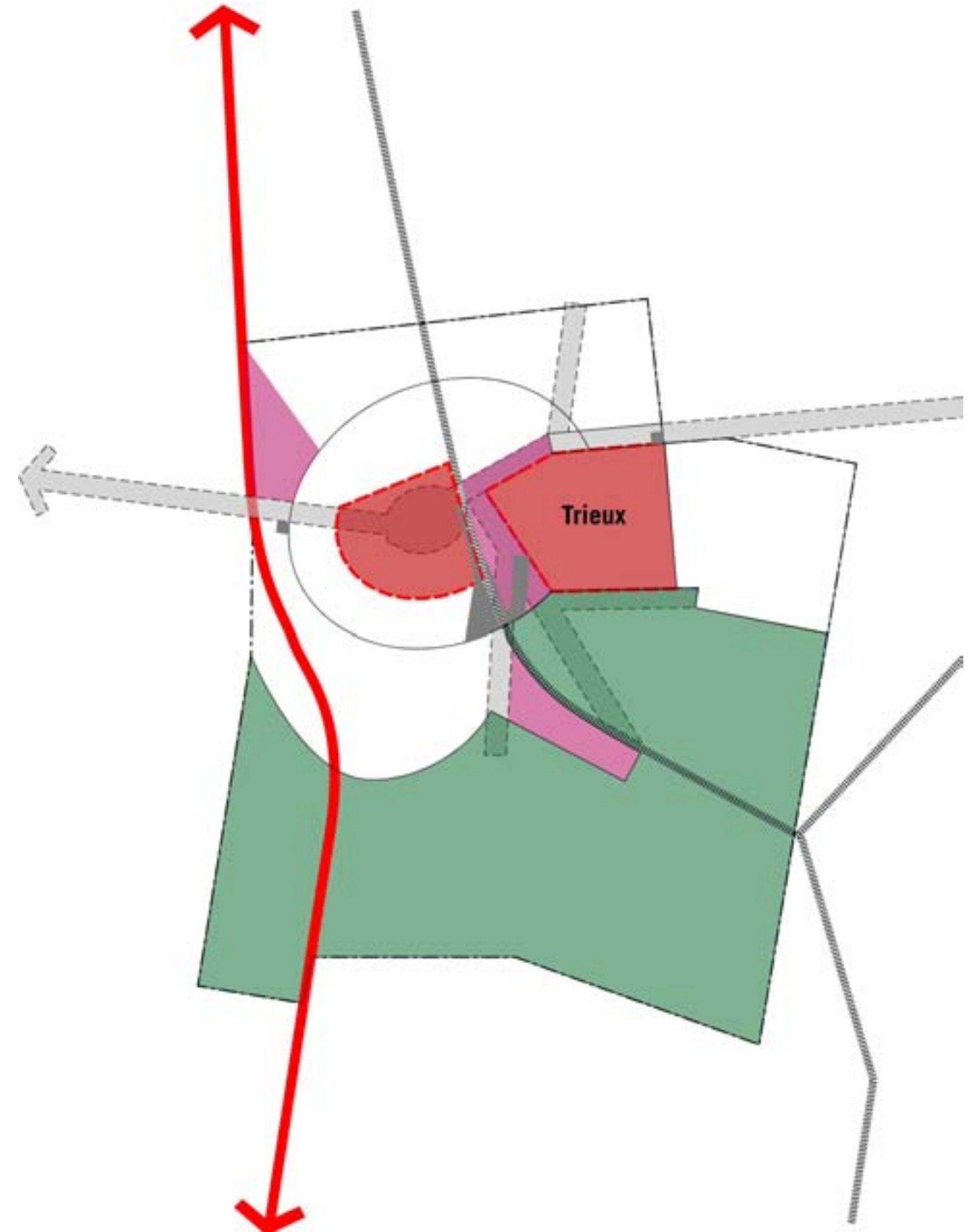


Fourmies en 1998 - L'évolution urbaine



Fourmies qui n'était qu'un petit centre bourg au début du XIX^e siècle est devenu une ville à part entière. Cette explosion urbaine constatée depuis le XIX^{ème} siècle n'a pas été sans conséquence sur la ville. Parmi les grands bouleversements nous retiendrons :

- l'apparition des quartiers de la Marlière, du Trieux et de Malakof qui se sont installés sur les versants et le plateau,
- l'implantation de la SNCF (1863) et l'installation des entreprises le long de la voie ont engendré une rupture spatiale et accentué l'isolement de Trieux par rapport au centre ville,
- la crise économique qui a généré un ensemble de friches industrielles que la commune est amenée à gérer,
- l'imperméabilisation des sols qui a eu pour effet l'augmentation des risques d'inondation,
- un patrimoine bâti (habitat ouvrier) ne répondant plus aux normes actuelles de confort et d'hygiène (insalubrité),
- la création d'un contournement a permis la réduction du flux routier en cœur de ville mais a favorisé l'étalement des zones d'activités.



L'évolution industrielle au XIX^e siècle

L'âge d'or de l'industrie fourmiesienne se situe entre 1825 et 1890, date à laquelle elle atteint son apogée. L'expansion industrielle lainière ne se développe pas de manière uniforme. On peut retenir quatre grandes périodes dont voici les idées clefs.

Le précurseur (1825-39)

En 1825, Théophile Legrand crée la première filature de laine. En 1839, il transforme la filature de coton qu'il a fondé en 1810 en filature de laine et installe le premier moteur à vapeur - innovation qui va favoriser le développement des filatures. La population de Fourmies compte alors 2515 habitants.

Une expansion modérée (1840-60)

En 1844, la ville compte cinq filatures de laine peignée. Ces premières industries s'implantent dans des pâtures ou dans des anciennes habitations à proximité du noyau historique de la ville et de l'Helpe Mineure, la force hydraulique

étant utilisée dans un premier temps.

En 1851, 43 % de la population active travaille déjà dans la grande industrie. Les industries s'implantent ensuite en fond de vallée, à l'est et à l'ouest du noyau central, tout en gardant une relation privilégiée à l'eau. Le patron habite encore sur le site de l'usine. En 1859, Fourmies accueille 12 filatures et la région 10.

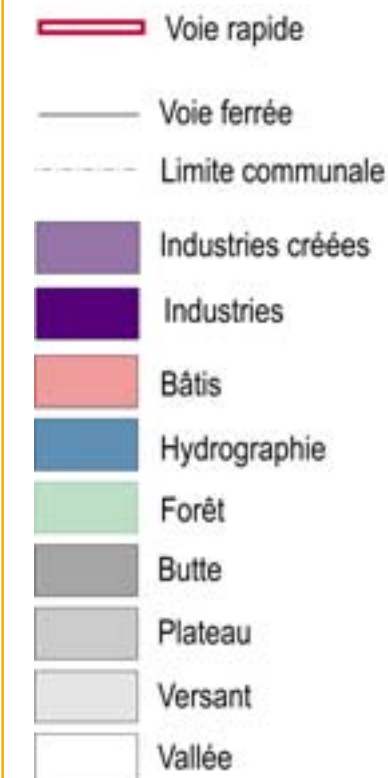
Une expansion renforcée (1860-75)

A partir de 1860, des industries de superficie plus importantes s'implantent en fond de vallée et à proximité de la ligne de chemin de fer (1866). Construites par des architectes, ces usines modernes se coupent de la ville par l'édification de murs et métamorphose le paysage urbain. Le patronat édifie un habitat symbole de sa prospérité et laisse le soin aux commerçants, artisans et rentiers de loger les ouvriers. Les logements ouvriers et les commerces s'agglomèrent autour des usines. En 1875, on dé-

nombre 27 filatures à Fourmies et 76 dans la région.

Le temps des crises (1875-90)

L'expansion industrielle commence à s'essouffler au moment même où meurt son précurseur, Théophile Legrand (1877). Quelques filatures nouvelles apparaissent encore mais les mutations du marché mondial de la laine fragilisent l'industrie. En 1890-91, l'augmentation subite des taxes d'exportations en Amérique provoque une crise grave et ampute Fourmies d'un de ses principaux débouchés commerciaux. Cette crise, première d'une longue série, a pour conséquence la mise au chômage d'une partie des ouvriers du textile et une baisse substantielle des salaires pour les autres. Les conséquences sociales s'aggravent encore avec la répression sanglante de la manifestation ouvrière du 1^{er} Mai 1891 qui fit 43 morts.



Fourmies en 1839 - L'évolution industrielle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies en 1860 - L'évolution industrielle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies en 1875 - L'évolution industrielle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies en 1890 - L'évolution industrielle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

L'évolution industrielle au XIX^e siècle

La lente régression (1890-1945)

Malgré les mutations du marché mondiale de la laine qui ne sont pas favorables à l'industrie fourmisiennne, la prospérité de celle-ci se maintient jusqu'à la veille de la première guerre mondiale. Fourmies est alors en tête de la production française et européenne de laine peignée avec 23000 tonnes produite par an (la France produit alors 50000 tonnes / an). La situation d'après-guerre est tout autre, l'occupation allemande ayant entraînée la ruine de l'industrie avec la destruction de 88% du matériel de filature et de la totalité des métiers à tisser. Remises en état, l'industrie fourmisiennne va, à partir de là, connaître des crises de plus en plus fréquente jusqu'à la deuxième guerre mondiale. La crise la plus importante de cette période sera celle de 1934 qui laissent plus de 1500 ouvriers textiles au chômage. Après une activité textile réduite pendant la guerre, la grande activité consécutive aux besoins d'après-guerre permet de masquer un temps la crise larvée provoquée par le recul des exportations françaises.

La crise

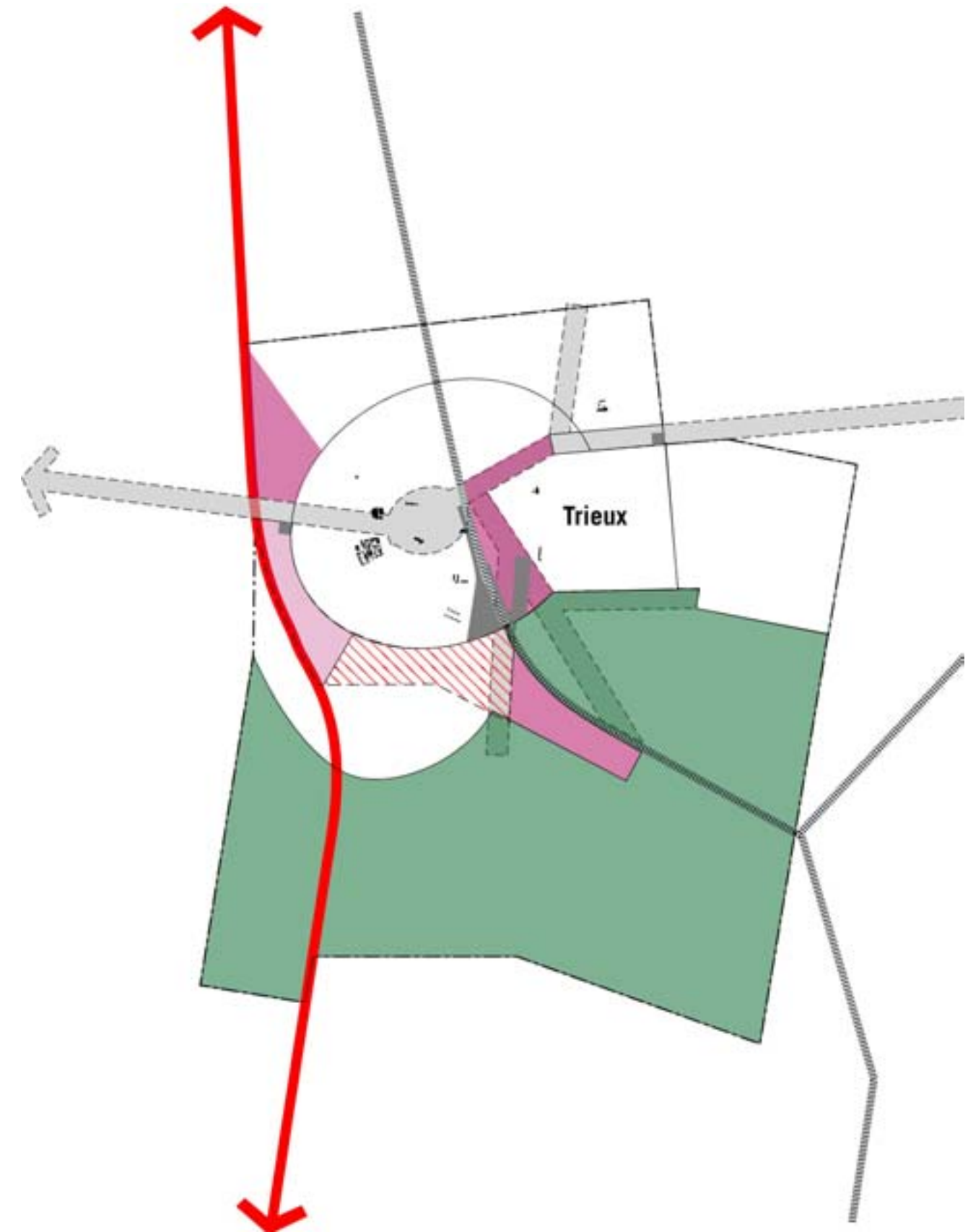
Entre 1945 et 1950, la révolution technique du métier à tisser continu permet à l'industrie fourmisiennne de se relancer. Mais l'euphorie est de courte durée et la crise de 1950-51 lui porte le coup de grâce. Les clients internationaux de Fourmies se sont équipés et les salaires de leurs mains d'oeuvre leur permettent une production à meilleur marché. Le marché national ne compense pas la perte subit. De plus, l'effondrement des cours de laine sur les marchés mondiaux en 1950 précipitent l'effondrement. Les répercussions sont immédiates : entre 1950 et 1952, 8 usines de la région cessent toute activité et laissent 1100 ou-

vriers au chômage. Entre 1957 et 1958, 6 usines employant 760 ouvriers. En 1961, 3 usines employant 340 ouvriers. Au total, la crise laissent près de 3000 ouvriers au chômage. Parallèlement à la crise spécifique du secteur textile, d'autres industries traditionnelles subissent une crise de modernisation et finissent elles aussi par disparaître. C'est le cas de la verrerie dont la première implantation connue à Fourmies date de 1290. Alors qu'en 1914 la région de Fourmies comptait 11 verreries, il n'en reste que 2 à la veille de la crise de 1950. Ces dernières ferment respectivement leurs portes en 1951 ("verrière blanche") et en 1958 ("verrière à bouteilles").

Impacts liés à l'évolution industrielle

Les impacts de la crise de 1950-1951 sont nombreux et constituent encore aujourd'hui les données du problème que les responsables de la reconversion industrielle de fourmies doivent résoudre :

- une industrialisation en fond de vallée,
- une consommation des espaces agricoles et naturels (création de zones d'activités),
- de nombreuses friches industrielles,
- une pollution des cours d'eau et sols,
- une pollution visuelle (présence de réseaux aériens),
- un patrimoine industriel remarquable (industries et maisons de maître).



L'évolution naturelle

1802 - Les prémisses de la croissance

En 1802, la ville de Fourmies est une petite bourgade de 1200 habitants située sur la rive gauche de l'Helpe Mineure. Elle est blottie au cœur d'une région herbagère et forestière.

L'arrivée de quelques entreprises le long de la rivière ne déstructure pas le cadre naturel et paysager et ne désorganise pas l'espace rural. Fourmies n'a pas encore une population suffisante pour prétendre au statut de ville. Elle est en devenir et n'est pas encore une "ville en Campagne".

Elle se compose de quatre couronnes :

- le noyau bâti formé par le village (noyau historique),
- l'auréole bocagère complantée,
- l'espace agricole (agriculture et prairies herbagères) avec une forte densité de haies,

- la couronne forestière.

L'eau est omniprésente dans le paysage (cours d'eau et étangs).

1802-1880 - L'âge d'or

Le XIX^{ème} siècle est la période d'explosion économique et urbaine de la ville. L'étalement urbain se fait au profit de l'espace naturel par :

- le déboisement de la forêt au profit du quartier de Trieux,
- la disparition de l'auréole bocagère complantée autour du noyau historique,
- l'assèchement d'un plan d'eau et le creusement de l'Etang du Moulin-Colaud en amont de l'Helpe (avec une plus grande capacité)
- le creusement d'un plan d'eau en aval de

l'Etang des Moines.

Malgré l'explosion urbaine et la disparition de l'auréole bocagère complantée, la ville de Fourmies conserve ses couronnes naturelles (parcelles bocagères et forêts).

1950-1998 - La crise

Pendant la période suivante, le même mouvement se poursuit :

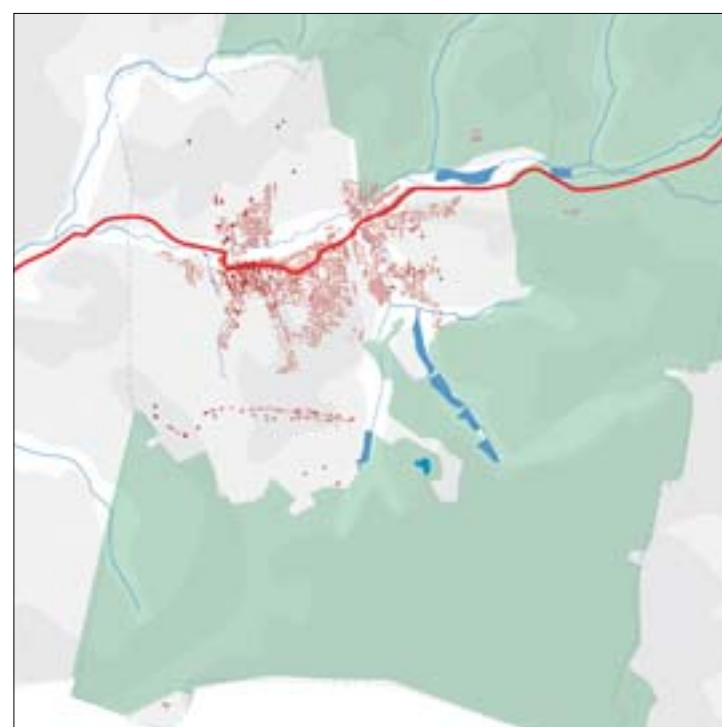
- la déforestation entre Trieux et Anor s'amplifie (création d'une passe),
- le bois de Glageon régresse,
- l'Etang du Moulin-Colaud est asséché,
- l'Helpe est enterrée dans sa partie urbaine (place de la République),
- les prairies régressent au profit du bâti,
- la vallée est entièrement urbanisée,
- le maillage bocager se dédensifie.

Fourmies en 1802 - L'évolution naturelle



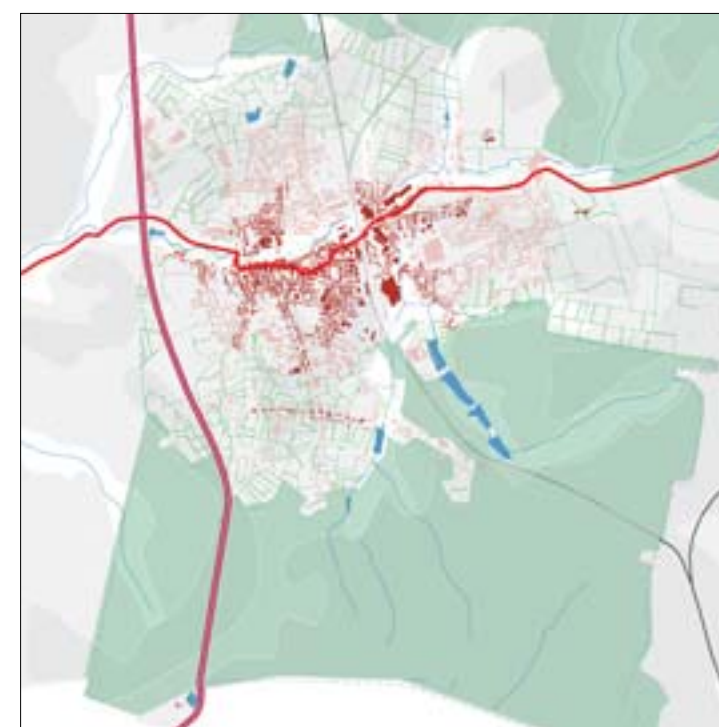
Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies en 1880 - L'évolution naturelle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Fourmies en 1998 - L'évolution naturelle



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

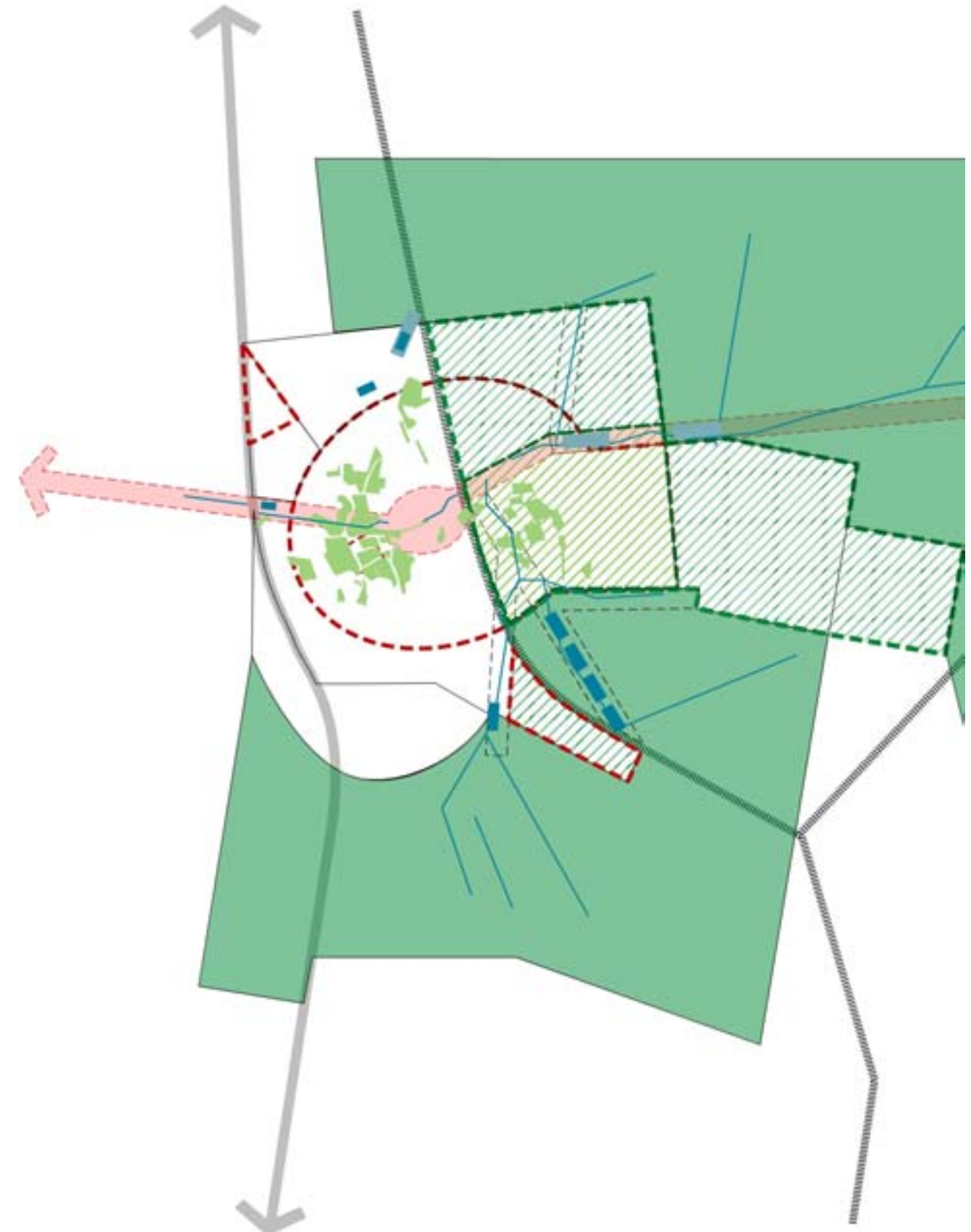


Impacts liés à l'évolution naturelle

Durant le XIX^{ème} siècle, l'explosion urbaine a généré des impacts qui sont encore observables aujourd'hui. Ils sont facilement quantifiables par l'observation des trois périodes représentatives du développement urbain (Cf. cartes). Le schéma ci-contre synthétise les principales mutations :

- la régression de la forêt et l'ouverture d'une passe entre Fourmies et Anor,
- l'assèchement des plans d'eau en amont de l'Helpe, sur le plateau de Marlières et dans la forêt,
- la disparition de l'auréole bocagère complantée au profit de l'habitat,
- l'enfouissement des cours d'eau dans leurs parties urbaines,
- l'urbanisation des vallées qui a engendré :
 - une perte de lisibilité de la morphologie du site,
 - une pollution des cours d'eau liée aux rejets industriels et domestiques,
 - des risques d'inondations.

L'expansion urbaine du XIX^e siècle a généré d'importants impacts sur l'environnement communal. La ville a malgré tout conservé son identité rurale (couronnes agricole et forestière). Si l'environnement naturel s'est quelque peu modifié, la ville de Fourmies mérite encore aujourd'hui son statut de "ville en campagne".

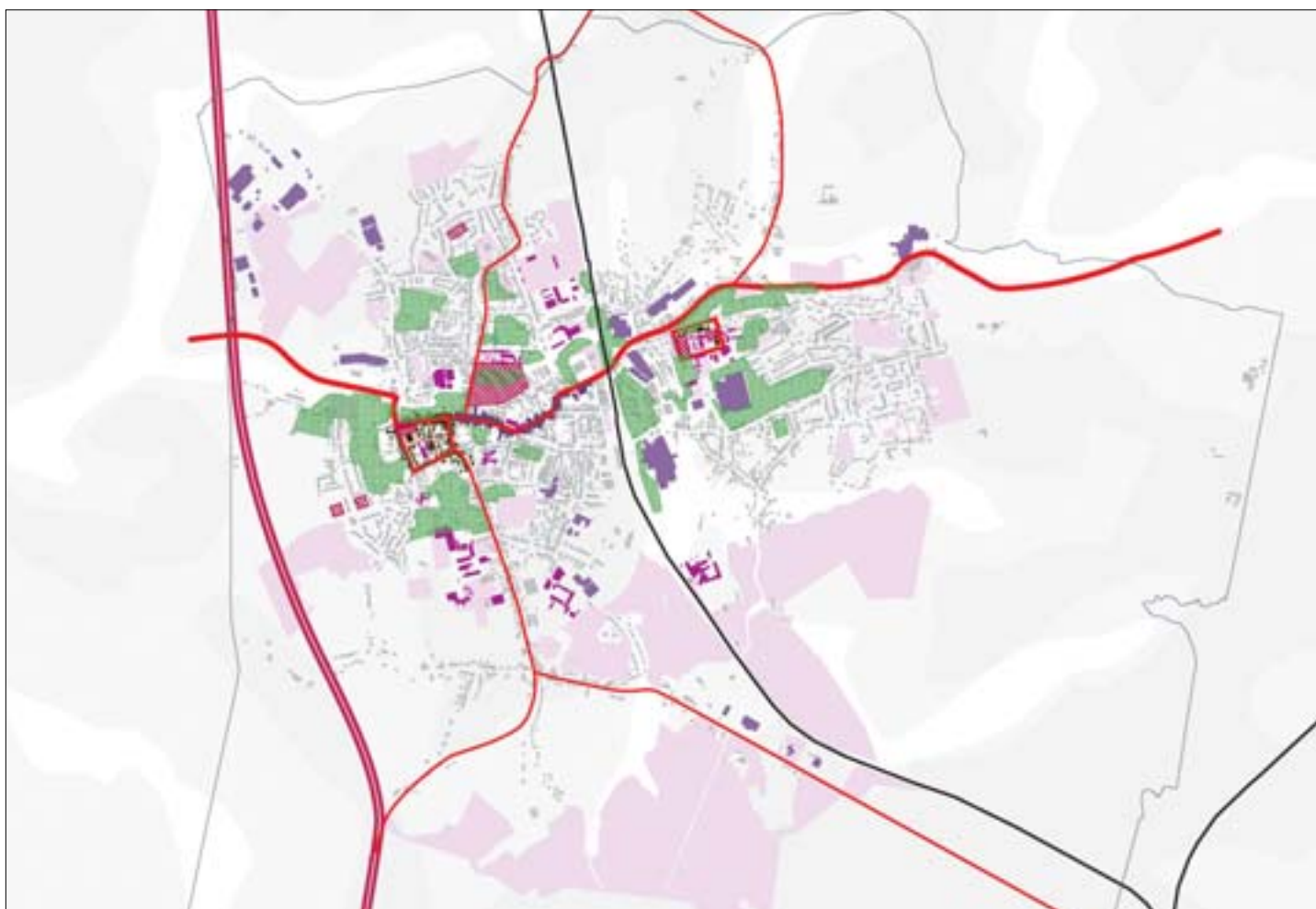


Les atouts urbains

Les atouts urbains peuvent être classés en 4 catégories :

- **Le patrimoine bâti**
(pour plus de détail (Cf. p.24, 25 et 26))
 - les noyaux historiques (Fourmies et Trieux),
 - l'habitat lié à l'histoire industrielle (habitat ouvrier et maisons de maître).
- **Le patrimoine vert**
 - les espaces publics,
 - les arbres dans la ville.
- **Les propriétés communales**
 - les acquisitions foncières et les bâtiments communaux.
- **Les éléments participant au renforcement du pôle urbain dans le bassin de vie**
 - les grands équipements (l'écomusée de la vie sociale, le théâtre municipal, l'hôpital, la base de loisir des Etangs des Moines),
 - les grands équipements scolaires (collèges et lycées)
 - les autres équipements,
 - le centre-ville,
 - les commerces,
 - les zones d'activités industrielles et de services.

Fourmies - Les potentialités : les atouts urbains (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Les atouts naturels

Les atouts naturels peuvent être classés en 4 catégories :

- **La morphologie**
 - les vallées
 - les points de vues paysagers,
 - les routes offrant des échappées visuelles.
- **L'hydrographie**
 - les rivières,
 - les étangs.
- **La forêt**
- **La couronne agricole**

Fourmies - Les potentialités : les atouts naturels (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Les atouts urbains et naturels

Sur la base de l'analyse menée dans les chapitres précédents, la carte ci-contre propose une synthèse de l'ensemble des points forts de la commune.

Ces atouts ne sont pas tous de même nature. Ils peuvent être classés en deux catégories :

- ☞ Les premiers sont des atouts urbains, éléments constitutifs de l'identité urbaine de Fourmies. Ils sont liés d'une part, à son histoire et à son développement et d'autre part, à son organisation spatiale et économique actuelle.
- ☞ les seconds sont des atouts naturels. Ce sont des composants qui participent de l'identité du site : la morphologie, l'hy-

drographie et l'occupation du sol. Ces éléments ont fortement influencé l'évolution historique de la ville et constitue encore aujourd'hui des éléments majeurs de l'identité communale.

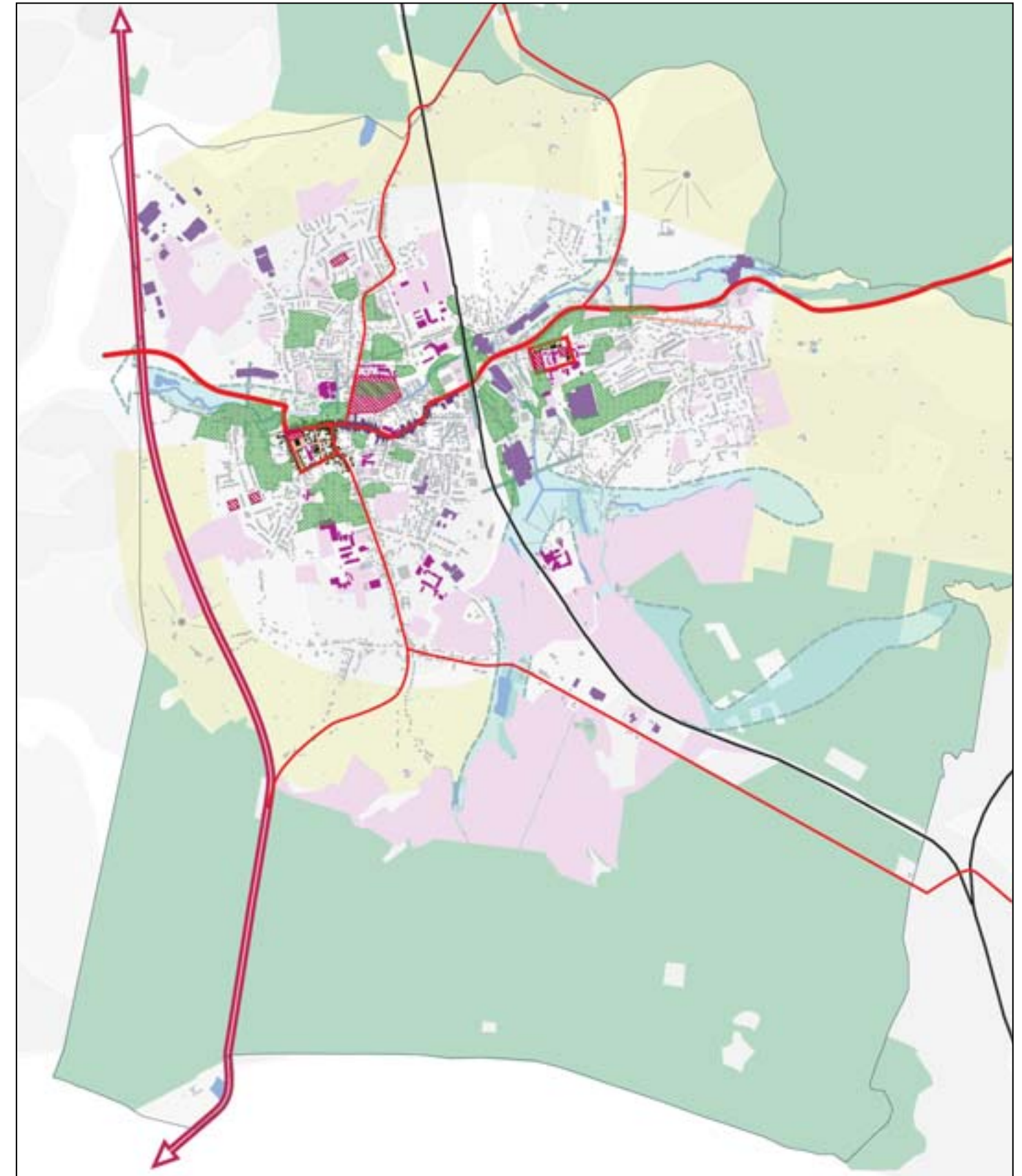
Cette carte révèle, en dehors de tout contexte politique et opérationnel, les éléments spatiaux qu'il est possible de valoriser pour rendre la ville « désirable et vivable » pour ses habitants et ses usagers.

Elle ambitionne d'être :

- un outil d'aide à l'élaboration du projet de ville,
- une base de dialogue avec les acteurs de l'aménagement.



Fourmies - Les potentialités : les atouts urbains et naturels (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Les faiblesses au niveau urbain

Le développement industriel de Fourmies s'est accompagné d'une explosion urbaine sans précédent. La crise économique a engendré des impacts urbains auxquels la commune doit aujourd'hui faire face :

- la présence de nombreuses friches industrielles de part et d'autre de la voie SNCF (entre Trieux et Noires Terres),
- des pollutions visuelles (friches industrielles et réseaux aériens),
- le non-traitement paysager des talus de la voie SNCF,
- une indigence du traitement des espaces publics,

- des quartiers enclavés par des coupures spatiales importantes (voie SNCF, industrie en fond de vallée...)
- non valorisation des entrées de villes (vallée de l'Helpe),
- un réseau viaire non hiérarchisé (pas de point de repères, sécurité problématique,...)
- des problèmes socio-économiques persistants (un taux de chômage élevé, un habitat insalubre,...)
- un patrimoine architectural en situation de fragilité (dégradation des bâtiments industriels historiques ou de l'habitat ouvrier).

Fourmies - Les potentialités : les faiblesses au niveau urbain (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Les faiblesses au niveau naturel

L'urbanisation accélérée que Fourmies a connue au XIX^e et XX^e siècle a engendré un certain nombre d'impacts sur le milieu naturel auxquels la commune doit aujourd'hui faire face :

- Une perte importante de lisibilité de la morphologie du site (vallée, versant) due à l'étalement urbain et à une urbanisation anarchique,
- Des cours pollués, particulièrement l'Helpe Mineure classée en niveau 3 (le niveau maximum) par les sites industriels,
- Des risques d'inondations dus à l'imperméabilisation des sols, à la régression de

la trame bocagère et au busage des cours d'eau (Helpe Mineure),

- Une régression de la trame bocagère due à l'urbanisation.

Fourmies - Les potentialités : les faiblesses au niveau naturel (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Les faiblesses au niveau urbain et au niveau naturel

Les faiblesses que connaît aujourd'hui la commune de Fourmies sont dus essentiellement à deux phénomènes :

- une urbanisation non-maîtrisée,
- une désindustrialisation radicale (période post-industrielle) qui a conduit à une paupérisation de la commune et de sa population.

L'urbanisation non-maîtrisée de la commune a conduit à :

- l'enclavement de certains quartiers,
- un réseau viaire non hiérarchisé,
- une perte importante de lisibilité de la morphologie du site,
- une régression de la trame bocagère,
- des risques d'inondation.

La désindustrialisation et les problèmes socio-économiques qui lui sont liés ont conduit à :

- la présence de nombreuses friches industrielles,
- la pollution des cours d'eau,
- une dégradation du cadre de vie (pollutions visuelles des réseaux aériens, indigence du traitement des espaces publics, non-traitement paysager des talus de la voie SNCF et des entrées de villes,...)
- fragilisation du patrimoine architectural.

Par ailleurs, plusieurs éléments ou secteurs demandent à être revalorisés :

- **le secteur compris entre Trieux et le centre-ville**, de part et d'autre de la voie SNCF, présente plusieurs hectares de friches industrielles bâties ou foncières et des industries de grandes tailles qui produisent d'importantes coupures spatiales dans la ville,
- **les abords de la voie SNCF** présentent un aspect peu valorisant pour la ville avec des talus peu ou pas entretenus et des friches industrielles,
- **la Grand-Place** a perdu peu à peu de son identité et n'est pas suffisamment bien aménagée pour recevoir les événements,
- **la vallée de l'Helpe**, axe important aussi bien par rapport à sa situation dans la ville que pour sa diversité paysagère et la présence de l'eau, cette vallée mérite qu'on s'y intéresse.
- **les différents quartiers** par une valorisation du cadre de vie (espace public, équipements, patrimoine architectural, traitement et hiérarchisation du réseau viaire) et en favorisant les liaisons inter-quartiers.

Fourmies - Les potentialités : les faiblesses au niveau urbain et naturel (2005)



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Analyse partagée

Dynamiques en cours

Projet de ville



Avant d'être une grande cité industrielle, la commune de Fourmies n'était qu'une petite ville rurale implantée en bordure de l'Helpe Mineure.

La commune s'affiche comme "une ville en campagne". Elle souhaite aujourd'hui s'appuyer sur son patrimoine rural.

Pour cela, elle dispose d'un patrimoine remarquable qui peut-être valorisé, tel que :

- la couronne agricole et le bocage qui la composent,
- la forêt,
- le patrimoine architectural pré-industriel (bâtiments et noyaux historiques de Fourmies et de Trieux),
- certains espaces publics,
- les arbres.

C'est en revalorisant les éléments issus de la "ruralité" (de la campagne) mais aussi ceux de l'âge d'or (la ville industrielle) que la commune pourra recomposer et affirmer cette identité mixte, de "ville en campagne".

- 1 - Ancienne Mairie
- 2 - Vue sur le bocage
- 3 - Bâtiment d'habitation
- 4 - Ferme Lionne
- 5 - Grand Place
- 6 - Bâtiment d'habitation
- 7 - Eglise de Trieux
- 8 - Bâtiment d'habitation

Le patrimoine industriel : équipements et activités



De son passé industriel, la ville de Fourmies a hérité d'un patrimoine architectural riche qui témoigne de l'âge d'or de la cité et de l'importance accordée au travail, à la culture et à l'éducation.

Ses édifices - équipements et bâtiments industriels - se caractérisent par leur monumentalité et, pour une part d'entre eux, par une qualité architecturale certaine (banque de France, théâtre municipal ou le site MTE à Trieux par exemple). Leurs silhouettes imposantes ont inscrit leurs empreintes dans l'identité urbaine de Fourmies mais aussi dans la mémoire collective des habitants.

Ces édifices présentent aujourd'hui un potentiel de taille - même si certains sont en friches et délabrés - permettant, par une requalification, de revaloriser le cadre de vie tout en retravaillant l'identité de la ville, comme en témoigne la transformation de l'ancienne usine Prouvost-Masurel en Ecomusée du textile et de la vie sociale ou celle de l'ancien groupe scolaire Victor Hugo en Mairie.

- 1 - Bâtiment industriel
- 2 - Mairie (ancien groupe scolaire Victor Hugo)
- 3 - Gare
- 4 - Ecole Georges Brassens
- 5 - Ecomusée du textile et de la vie sociale (ancienne usine Prouvost-Masurel)
- 6 - Lycée et collège Saint Pierre
- 7 - Bâtiment de l'ancienne banque de France
- 8 - Théâtre municipal (1933)
- 9 - Entreprise MTE (Trieux)



L'habitat fourmisien raconte, à sa manière, l'histoire et l'organisation sociale de la cité industrielle.

Au XIX^e siècle, au fur et à mesure de l'ascension sociale des familles industrielles, l'habitat patronal et son implantation vont évoluer : au début du siècle, les maisons sont petites et basses, construites en front à rue au coeur du noyau historique. Au milieu du siècle, des demeures plus imposantes sont construites en centre-ville et aux alentours de la gare. Elles s'implantent sur de grandes parcelles, en retrait par rapport à la rue et sont souvent protégées par une grille et entourée de végétation.

Si l'habitat ouvrier peut être considéré comme une architecture dite "mineure", il n'en est pas moins un patrimoine constitutif de l'identité et du paysage urbain. A Fourmies, l'habitat ouvrier a été édifié pour l'essentiel dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les maisons sont basses (1 à 2 niveaux), groupées et implantées sur des parcelles de 4 à 5 mètres. A Fourmies, quelques lotissements d'habitat ouvriers sont remarquables. Il s'agit, par exemple, de logements du "quartier" de la verrerie ou des logements dit "des Douaniers"...

L'ensemble de cet habitat - demeures patronales et habitat ouvrier - mérite d'être valorisé puisqu'il participe de la qualité de l'espace public et du cadre de vie.

1, 3, 6, 7 et 8 - Maisons de maître
2, 4, 5 et 9 - Habitat ouvrier

2^{ème} partie - Dynamiques en cours

Cette partie met en évidence l'impulsion donnée par les acteurs locaux pour prendre en charge le développement de leur territoire en fonction des besoins des habitants et des ressources que leur offre leur territoire.

Elle vise à enrichir par le débat tous les aspects qualitatifs du diagnostic, de mettre en évidence les points noirs à résorber et les potentiels qu'il faut valoriser.

Il ne s'agit pas de faire un inventaire exhaustive de l'ensemble des projet mais de rappeler les grandes réalisations et les objectifs ou orientations retenues. Parmi les réflexions; les actions, les projets ou les actions réalisées réalisés par différents bureaux d'études nous avons retenus ceux qui nous semble les plus importants :

- 1992 Création de la Communauté de communes « Actions Fourmies et Environs »
- 1981-1992 Révisions du POS.
- 2004 Réalisation du PLU.
- Adhésion au Pays d'Accueil Touristique Avesnois « PATA », réflexion en cours.
- Réalisation d'un contournement.
- 2003 Réalisation d'un cahier des charges pour une étude d'Amélioration du Cadre de Vie.
- 2004 Projet de réaménagement de la Place de la République.
- 2005 Mise en place d'une opération ANRU (quartiers de "La Marlière" et "du Trieux").

Le tableau ci-après fait le point sur les principales orientations et sur les aménagements qui ont été proposés par les différents bureaux d'études. Cette récapitulation a pour objectif :

- de rappeler brièvement les études menées sur la communes et les résultats escomptés,
- d'harmoniser, en concertation avec les élus, le vocabulaire utilisé par les différents bureaux d'études pour définir les orientations générales du projet de ville.

Synthèse

Contenus des Etudes	Orientations	Aménagements	Outils	Remarques
Etudes FAN	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur d'aménagement. - Concertation, information et sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etang des Moines N°3. - Les quartiers périphériques. - Les entrées de villes. 	Cahier de recommandations.	
PADD (PLU)	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer parti d'une situation remarquable - S'affirmer en tant que pôle économique, culturel et de loisirs au sud-est du département - Promouvoir équitablement la vie dans l'ensemble du territoire communal - Varier les liaisons pour améliorer la cohésion entre les quartiers 		Néant	
Opération ANRU (Synthèse in quartier du Trieux : propositions : p.3)	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le quartier vers un espace naturel à fort potentiel. - Les voies structurantes : désenclaver le quartier. - Relier les polarités entre elles, fédérer l'existant. - Recentrer l'urbanisation, reconstruire une nouvelle identité de quartier - Organiser l'accompagnement du Projet Urbain. 	Les propositions d'actions ne concernent que le quartier de Trieux.	Néant	Etude ne tient compte que du quartier du Trieux.
Etude de diagnostic de déplacements et d'accessibilité au quartier de Trieux (Synthèse du diagnostic et principaux enjeux et objectifs p.24-25)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les effets de coupures, de poches isolés. - Donner une richesse supplémentaire au réseau, une complémentarité de l'offre de déplacements. - Rééquilibrer les usages au profit des circulations douces. - Sécuriser les déplacements. 		Néant	

Du POS au PLU

Le Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme sont des documents réglementaires. Le PLU, issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2002, oblige les élus à inscrire clairement leurs ambitions et leurs choix d'aménagement dans une partie intitulée "Projet d'Aménagement de Développement Durable".

L'analyse comparée des POS 1981 et 1992 et du PLU 2004 a pour objectif d'appréhender les ambitions communales et de comprendre l'évolution des stratégies inscrites par les élus dans les documents d'urbanisme.

- Zones naturelles et forestières (PLU = N / POS = ND)
- Zones agricoles (PLU = A / POS = NC)
- Zone urbaine centrale à vocation mixte (UA)
- Zone urbaine péri-centrale (1^{ère} couronne) - (UB)
- Zone urbaine périphérique à forte densité (UD)
- Zone urbaine périphérique (UC)
- Zone à vocation pavillonnaire et activités de services (UG)
- Zones d'accueil des activités industrielles, artisanales, commerciales, hôtelières ou de services (UE, UF)
- Zones destinées à l'accueil d'équipements de loisir, jardins familiaux (PLU = NI, Nj, Nv / POS = NB)
- Secteurs d'extension à court terme et moyen terme**
- Zones destinées à l'urbanisation à vocation d'habitat (PLU = Zones 1AU1 et 1AU2 / POS = 1NA et 2NA)
- Zones destinées à l'urbanisation à vocation d'activités (PLU = Zones 1AU3 / POS = Zones)
- Secteurs d'extension à long terme**
- Zones destinées à l'urbanisation future (Zones 2AU = modification ou révision du PLU obligatoire)

Plan d'Occupation des Sols 1981

Le POS 1981 fait apparaître :

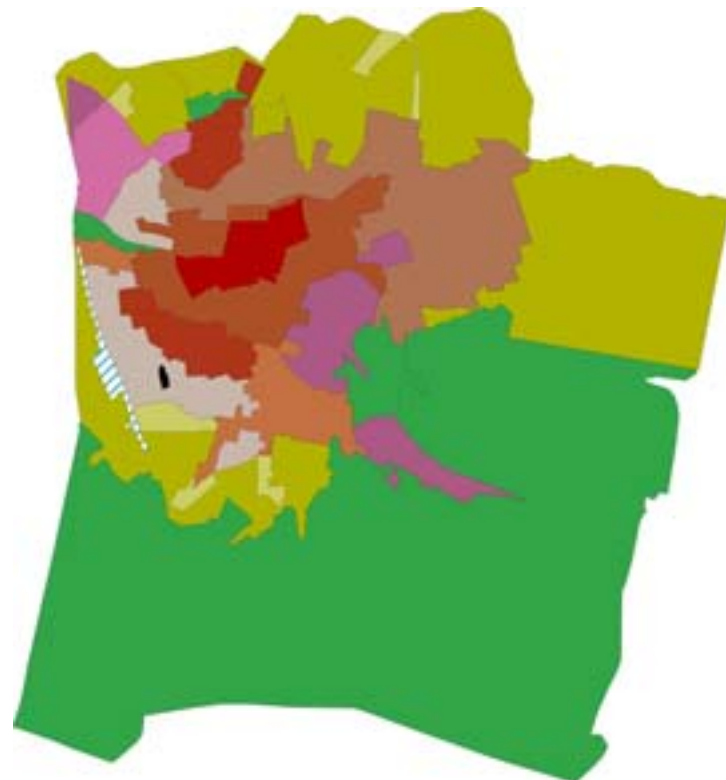
3 couronnes urbaines :

- 1^{ère} couronne : une zone urbaine centrale (UA),
- 2^{ème} couronne : une zone urbaine périphérique plus ou moins dense (UB, UC, UD),
- 3^{ème} couronne est une nouvelle couronne en cours de constitution. Elle se compose de deux zones d'activités (Marlière et ZI Sud) et d'une zone à vocation pavillonnaire et de services. Elle ouvre de nouveaux terrains à l'urbanisation à vocation d'accueil d'activités, de services et d'habitat (à court et à moyen terme).

2 couronnes naturelles :

- 4^{ème} couronne constituée de zones agricoles,
- 5^{ème} couronne constituée de zones naturelles et forestières.

Interprétation du Plan d'Occupation des Sols 1981



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Le POS 1981 fait apparaître la volonté communale d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation et de réserver des terrains pour la réalisation d'un contournement. Ils sont proches de la RD.83 et consomment des terres agricoles.

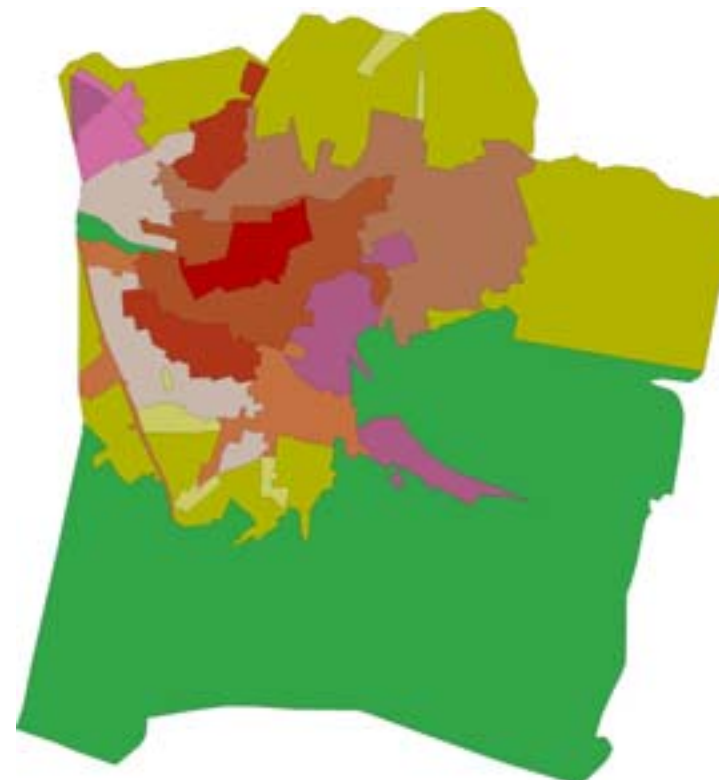
Plan d'Occupation des Sols 1992

Le POS 1992 reprend les mêmes principes que ceux du POS 1981. Les grandes modifications concernent la 3^{ème} couronne dont la vocation est plus orientée sur l'habitat. Des terrains, comme pour le POS de 1981, sont réservés pour la réalisation d'un contournement.

Plan Local d'Urbanisme 2004

Si le Plan Local d'Urbanisme de 2004 reprend et renforce le principe des 5 couronnes, il présente

Interprétation du Plan d'Occupation des Sols 1992



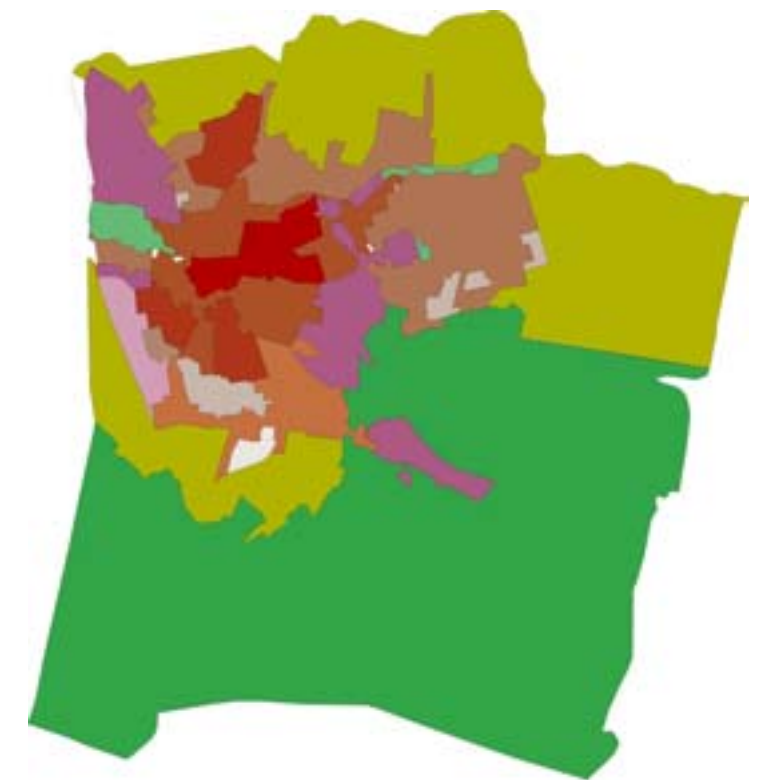
Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

des changements notables :

- la zone naturelle située à l'ouest du centre-ville est étendue alors qu'apparaît une nouvelle zone naturelle en l'est de la zone urbaine centrale. Ces deux zones se situent dans la vallée de l'Helpe Mineure,
- la zone d'activité de la Marlière prend plus d'importance avec une réservation destinée à l'accueil d'activités pour l'ensemble des terrains situés le long de la RD.83,
- le secteur des Noires Terres s'est étendue le long de la RD.20,
- une zone à vocation d'accueil d'activités apparaît entre Trieux et la voie ferrée.

C'est un P.L.U. qui favorise l'équilibre qualitatif et quantitatif entre espaces verts, habitat et activité économique. Il renforce la centralité du coeur de ville et favorise les relations avec les quartiers.

Interprétation du Plan Local d'Urbanisme 2004



Carte : © CAUE du Nord - Reproduction soumise à autorisation préalable

Le PADD

Le principe du P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de Développement Durable) est d'intégrer les différents enjeux du territoire afin d'asseoir une logique de développement globale, cohérente et durable.

Les enjeux du P.A.D.D. sont :

> **Tirer parti d'une situation remarquable** par :

- la préservation des espaces naturels,
- la valorisation de la perception globale de la commune,
- l'optimisation du potentiel touristique,
- le maintien de l'activité agricole.

> **s'affirmer en tant que pôle économique, culturel et de loisir au sud-est du département** par :

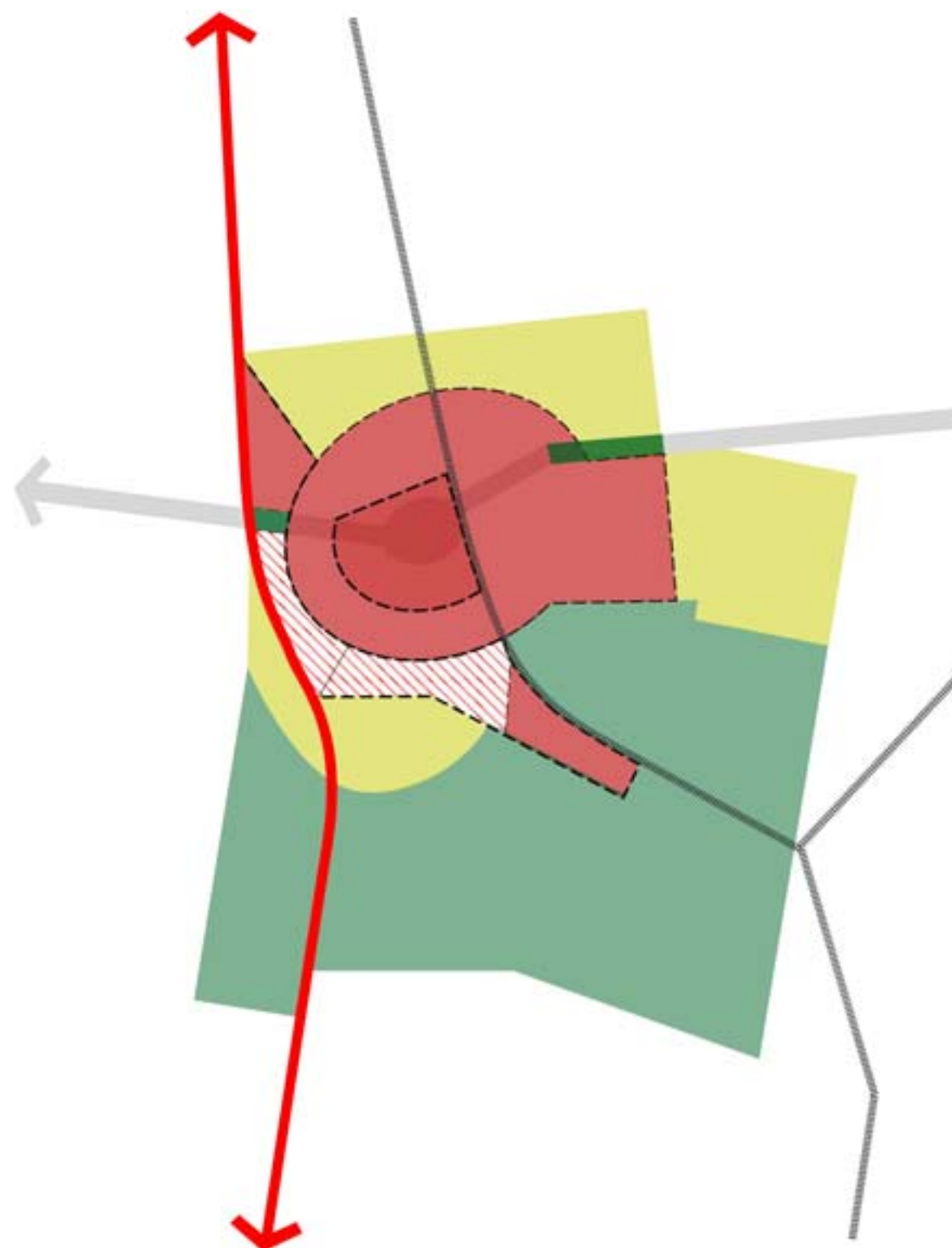
- l'accueil des entreprises,
- le renforcement et la promotion de l'offre en services, en centre-ville comme en périphérie,
- une juste répartition des commerces,
- la promotion des équipements culturels et de loisirs.

> **Promouvoir équitablement la qualité de la vie dans l'ensemble du territoire communal** par :

- l'amélioration et la diversification de l'offre de logements,
- l'instauration de centralité de quartiers,
- le ménagement des espaces de détente et de respiration au cœur du tissu urbain,
- la lutte contre les phénomènes de relégation sociale,
- la favorisation du renouvellement urbain.

> **Varier les liaisons pour améliorer la cohésion entre les quartiers** par :

- le développement de circulation douces,
- la liaison des différentes entités communales entre elles,
- l'adaptation de l'offre en stationnement.



Les éléments à retenir

Le PLU articule l'urbanisation autour de :

3 axes structurants

- la vallée de l'Helpe
- la voie SNCF
- le contournement (RD.83)

5 couronnes

- > 3 couronnes urbaines
 - centre-ville (1)
 - péri-urbain (2)
 - activités et péri-urbain (3)
- > 2 couronnes naturelles :
 - agriculture et bocage (4)
 - forêt (5)

Il valide l'existence d'une 3^{ème} couronne située entre la zone urbaine périphérique ouest et les RD.83 et RD.40. Cette 3^{ème} couronne se compose de 3 secteurs :

- zone d'activités de la Marlière
- le quartier de Noires Terres
- la ZI Sud

Il instaure une reconquête des fonds de vallée (Helpe) en zone naturelle à l'est et à l'ouest. Ces secteurs correspondent aussi à des entrées de ville.

Le PADD fait ressortir des enjeux liés :

- au rayonnement de la ville dans son territoire,
- au développement de la ville à partir de ses repères identitaires (inscription dans son site),
- au respect de l'identité des quartiers et de leurs liaisons avec le centre ville,
- aux mobilités et aux modes de déplacements.

3^{ème} partie - Projet de ville

Fourmies, ville en campagne

La première partie – analyse partagée – a mis en évidence les potentialités (forces et faiblesses) de la commune et de son territoire en matière d'urbanisme, de patrimoine architectural, de paysage et de milieu naturel.

La deuxième partie – dynamiques en cours – a mis en avant les orientations et les principes issus de différentes études (FAN cadre de vie, ...), outils (PLU) et projets (ANRU, Théâtre, grand place, entrées de ville) et a laissé entrevoir un certain nombre de projets et d'orientations que la commune souhaite mettre en œuvre.

Cette troisième partie, en puisant ses racines dans la concertation (élus et partenaires), dans l'observation du terrain et dans l'analyse des deux premières parties, propose une expression du "*projet de ville*" de la commune de Fourmies.

Ce "projet de ville" proposé par le CAUE s'inspire des différentes études qui ont été menées sur la commune (Cf. 2^{ème} partie) et plus particulièrement du Plan Local d'Urbanisme.

Le *Projet de ville de Fourmies* est une vision partagée qui s'appuie sur le postulat affichée par la commune : "Fourmies : ville en campagne". Ce projet peut être décliner en six grandes orientations :

- conforter le rayonnement de la ville,
- affirmer la ville à partir de ses repères,
- mettre en réseau les espaces et les hommes,
- optimiser les déplacements,
- reconstruire la ville dans chacun des quartiers,
- rendre les hommes acteurs du développement du territoire et de son identité.

Cette expression du "*Projet de Ville*" a pour objectif de favoriser l'appropriation des évolutions engagées par les acteurs (élus et partenaires). Elle vise à l'inscrire dans une dynamique territoriale et communale à court et à moyen terme.

Elle peut donc être considérée comme un "*premier jet du projet de ville*" qui doit être précisé au fur et à mesure de son développement. Cette démarche permet ainsi de passer d'une vision globale à des propositions plus détaillées et plus opérationnelles.

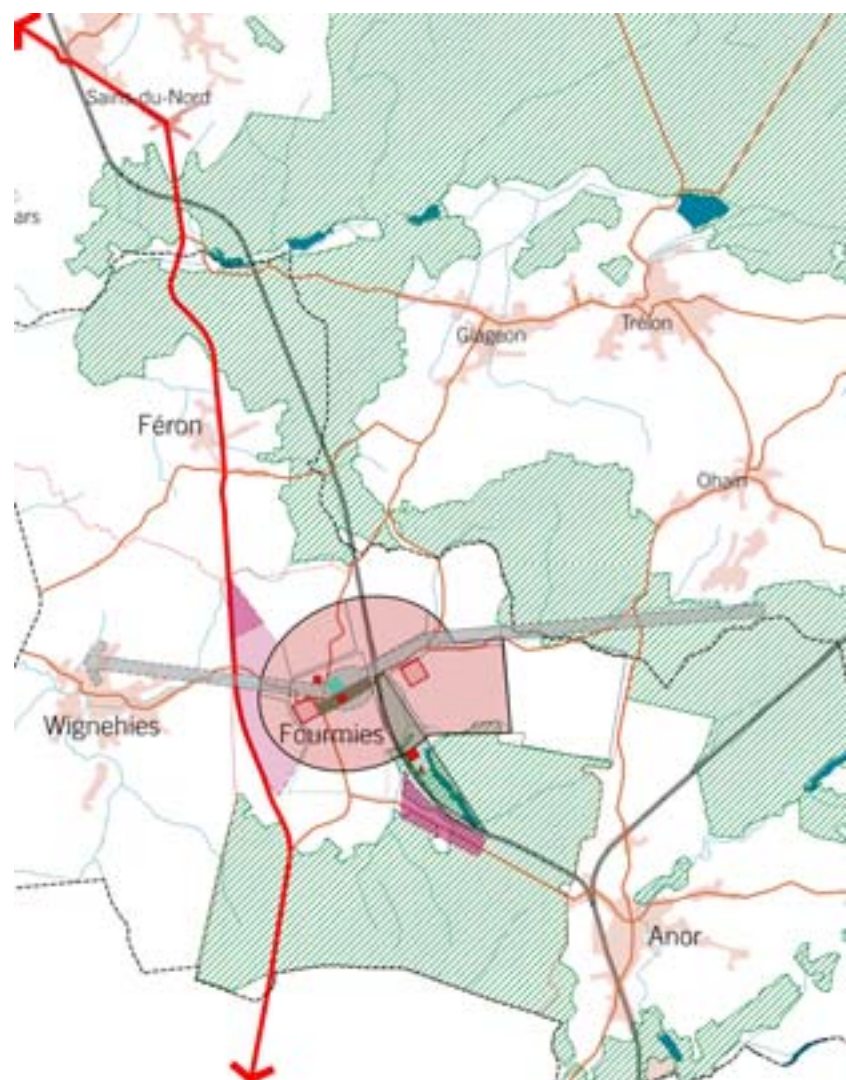
Ce *Projet de Ville* n'est ni figé, ni exhaustif. Il demande à être amendé et précisé au fur et à mesure de l'avancée et des opportunités.

Les fiches ci-après donnent un aperçu de chacune des orientations générales.

Les orientations générales

Conforter le rayonnement de la ville

- > **Affirmer la ville en tant que :**
 - pôle économique
 - pôle culturel
 - pôle touristique
- > **Développer les projets transversaux**



Légende

Affirmer la ville à partir de ses repères

- > **Valoriser le patrimoine architectural** (industriel, ouvrier, agricole)
- > **Mettre en évidence la morphologie**
 - les points de vue
 - les axes routiers en belvédères
 - les versants et les vallées
 - les cours d'eau dans leurs différentes sections (trame bleue et verte)
- > **Affirmer l'identité des couronnes**
 - conserver le bocage existant
 - renforcer la trame bocagère
 - traiter les limites ville/campagne



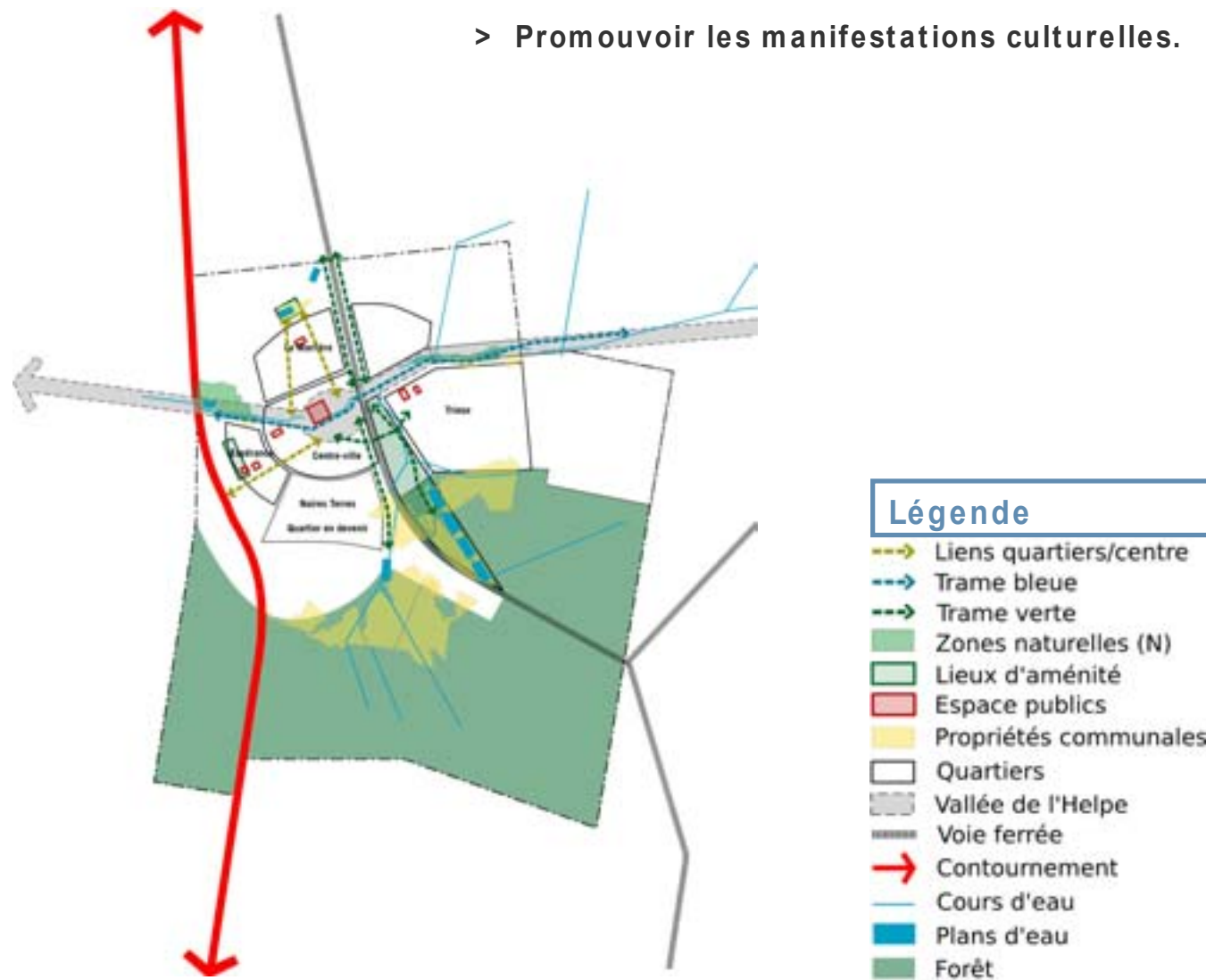
Légende

- ⋯ Patrimoine bâti
- 📍 Points de vue
- Routes en belvédères
- 🌳 Arbres dans la ville
- Bocage existant
- ⋯ Bocage en projet
- ~ Limites ville / campagne
- 🏞 Vallées à valoriser
- 🚆 Voie ferrée
- ➡ Contournement
- Cours d'eau
- 🌊 Plans d'eau
- 🌲 Forêt

Les orientations générales

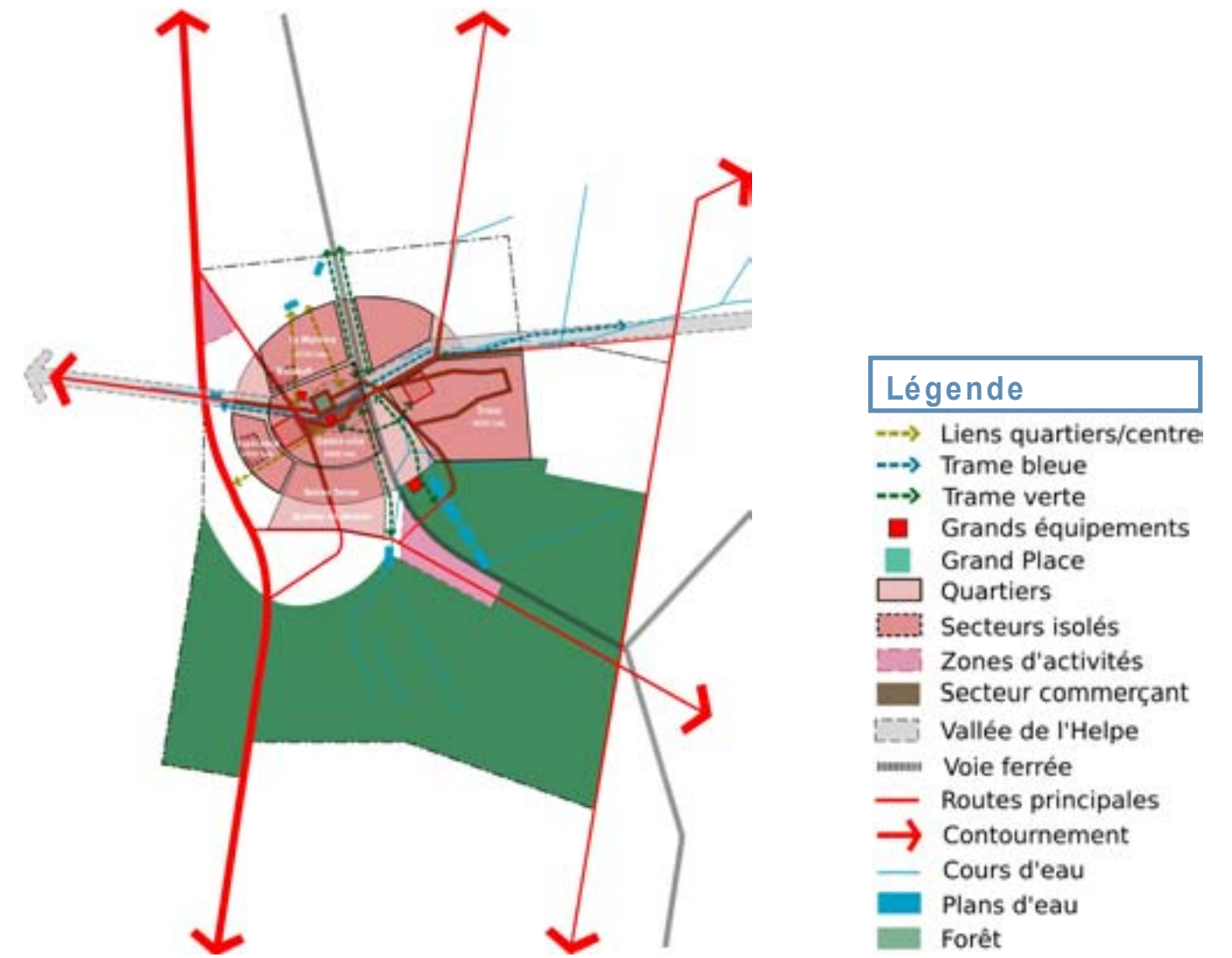
Mettre en réseau les espaces et les hommes

- > Retisser les liens entre les quartiers et le centre.
- > Promouvoir la qualité des espaces public.
- > Placer l'espace public au centre de la requalification urbaine.
- > Créer des lieux d'aménités et renforcer ceux qui existent.
- > Adapter la ville à l'accueil des événements et des manifestations.
- > Promouvoir les manifestations culturelles.



Optimiser les déplacements

- > Renforcer le rôle des promenades vertes et bleues.
- > Mettre en place un PDU (Plan de Déplacements Urbains).
- > Renforcer les liaisons entre les différentes couronnes (zone centrale > forêt).



Les orientations générales

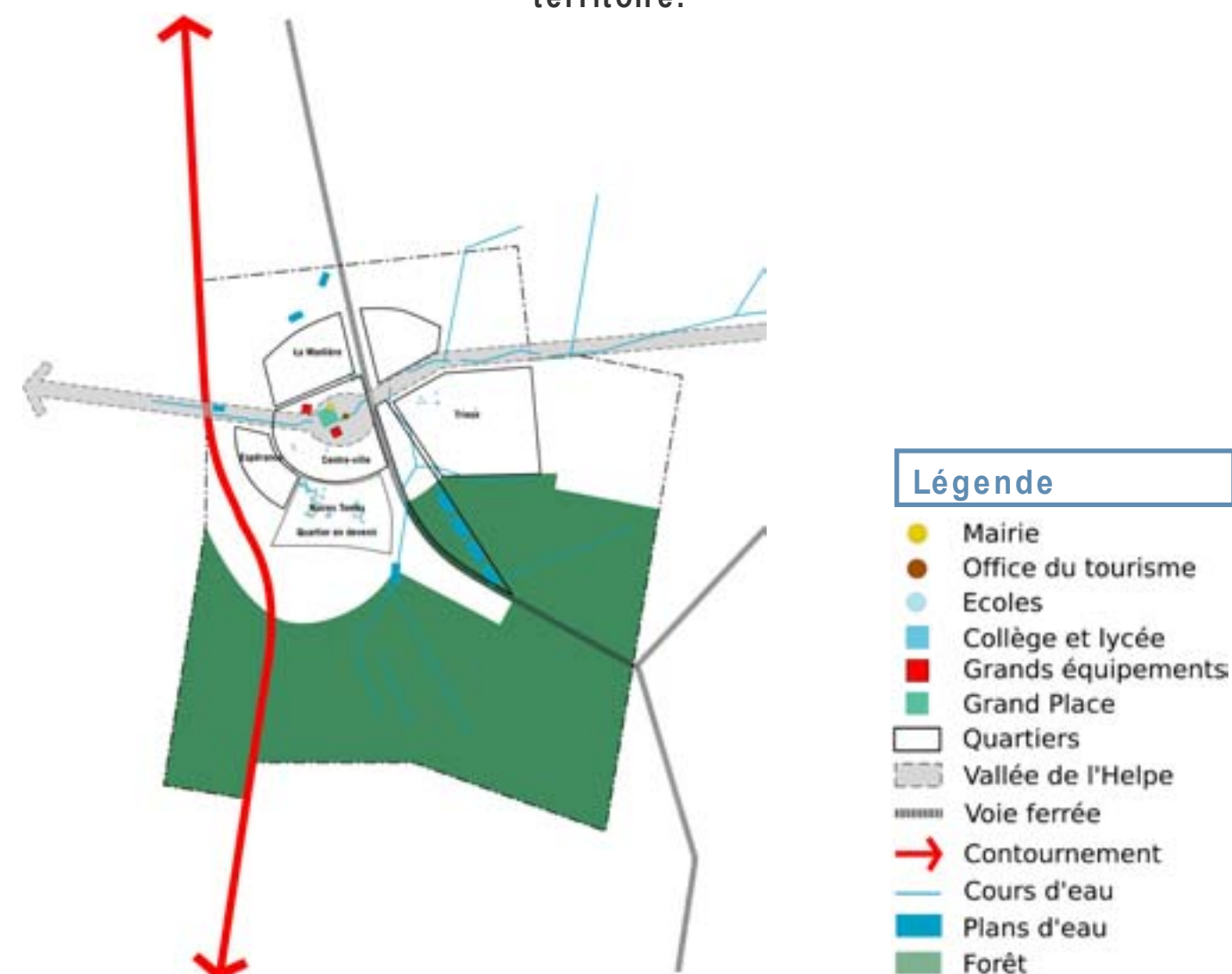
Construire la ville dans chacun des quartiers

- > Mieux loger les habitants, (opérations ANRU, programme façades,...)
- > Développer les services de proximité dans les quartiers,
- > Valoriser le logement par un environnement de qualité.
- > Instauration des centralités de quartiers



Rendre les hommes acteurs du territoire et de son identité

- > Améliorer l'information des populations,
- > Former les citoyens,
- > Animer le territoire,
- > Sensibiliser aux enjeux du développement local,
- > Impliquer les écoles et les structures éducatives,
- > Impliquer les médias,
- > Renforcer et/ou construire une identité du territoire.



Les grands projets

Les orientations générales définissent la posture des élus vis-à-vis du devenir de leur territoire. En revanche, les Grands projets introduisent la pré-opérationnalité.

Dans un souci de compréhension du Projet de ville, nous avons classé les "grands projets" selon l'échelle de leurs impacts sur le territoire :

Grands projets transversaux

Ils ont une dimension intercommunale. Ils concernent l'ensemble des projets qui peuvent être développés au niveau du territoire de la Communauté de communes. Ils ont pour objectif de redonner du souffle à l'économie et au cadre de vie.

Grands projets structuraux

Ils ambitionnent de valoriser les grands éléments qui font l'ossature de la ville et qui ont joué un rôle majeur dans son développement historique. Ils concernent les principaux axes qui jouent un rôle important dans l'organisation urbaine et qui traversent la commune.

- **Grands projets sectoriels** : ils concernent toutes interventions qui ont une dimension à l'échelle du quartier exemple opération ANRU Trieux.

Chacun de ces grands projets se compose en fonction de son importance en projets et chaque projets en opérations.

Les tableaux ci-après font la synthèse des Grands projets et de leurs déclinaisons en projets et des projets en opérations (cf. fiches ci-après).

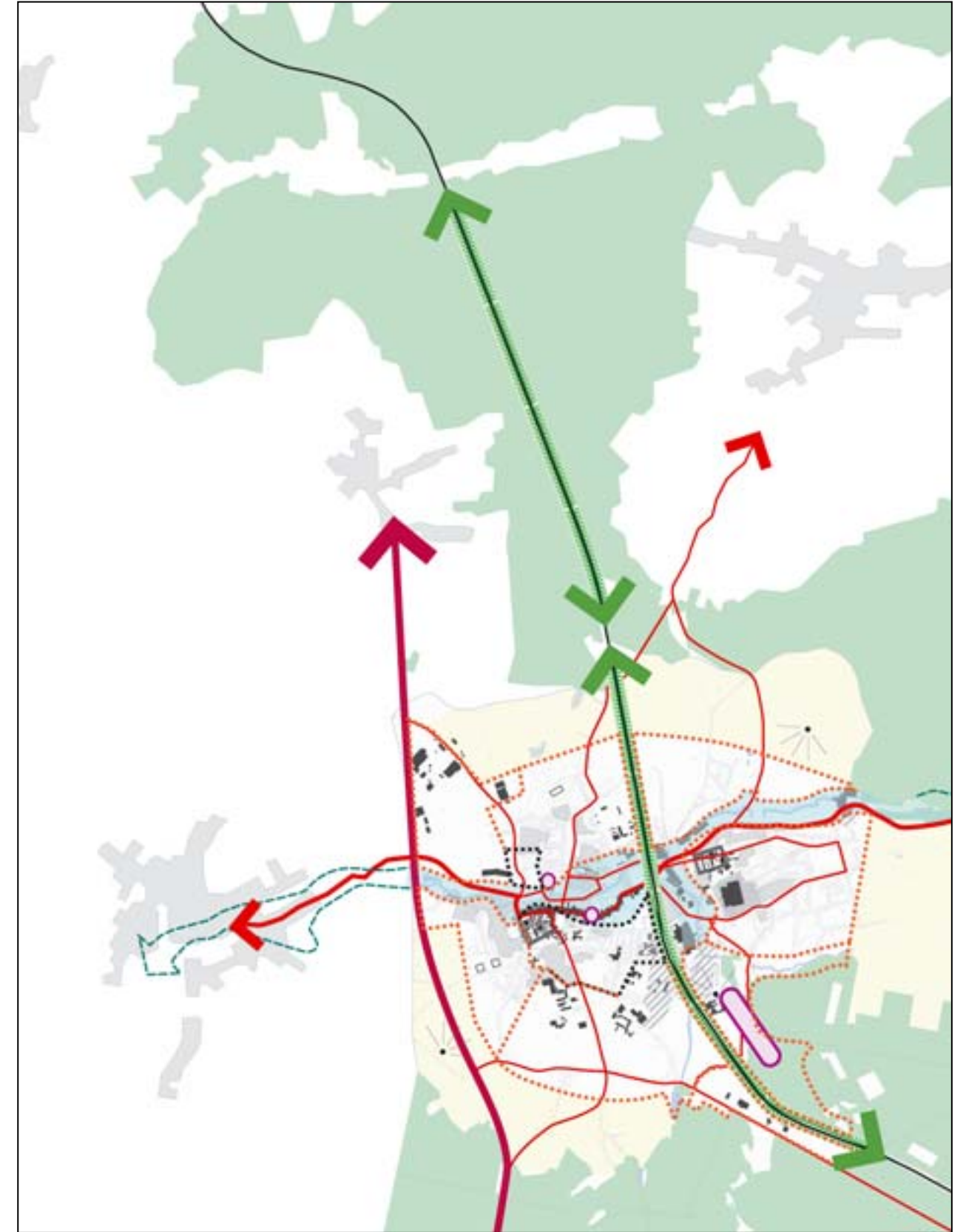
GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX (échelle territorial)		
GRANDS PROJETS	PROJETS	OPERATIONS D'AMENAGEMENT
Les trames verte et bleue	Projet de trame bleue est-ouest (vallée de l'Helpe)	Trame verte et bleue le long de l'Helpe
	Projet de trame verte nord-sud (nord-sud)	Trame verte le long de la voie SNCF
Les déplacements	Création d'itinéraires (déplacements doux)	Itinéraire le long de l'Helpe Itinéraire le long de la voie SNCF
	Aménagement des voies principales	
Le projet culturel		
Le projet économique		
Le projet touristique		

Projets transversaux, Projets structurants et Projets sectoriels

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS (échelle communale)		
GRANDS PROJETS	PROJETS	OPERATIONS D'AMENAGEMENT
La vallée de l'Helpe	Traitement des entrées de ville	Traitement de l'entrée de ville Est
		Traitement de l'entrée de ville Ouest
Le contournement		
La voie ferrée		

GRANDS PROJETS SECTORIELS (échelle du quartier)		
GRANDS PROJETS	PROJETS	OPERATIONS D'AMENAGEMENT
Le centre-ville		
La Marlière		
Trieux		
L'Espérance		
Les Noires Terres		
Les Etangs des Moines		
Le centre-ville		
La Marlière		

Projets transversaux, Projets structurants et Projets sectoriels



Action N°6

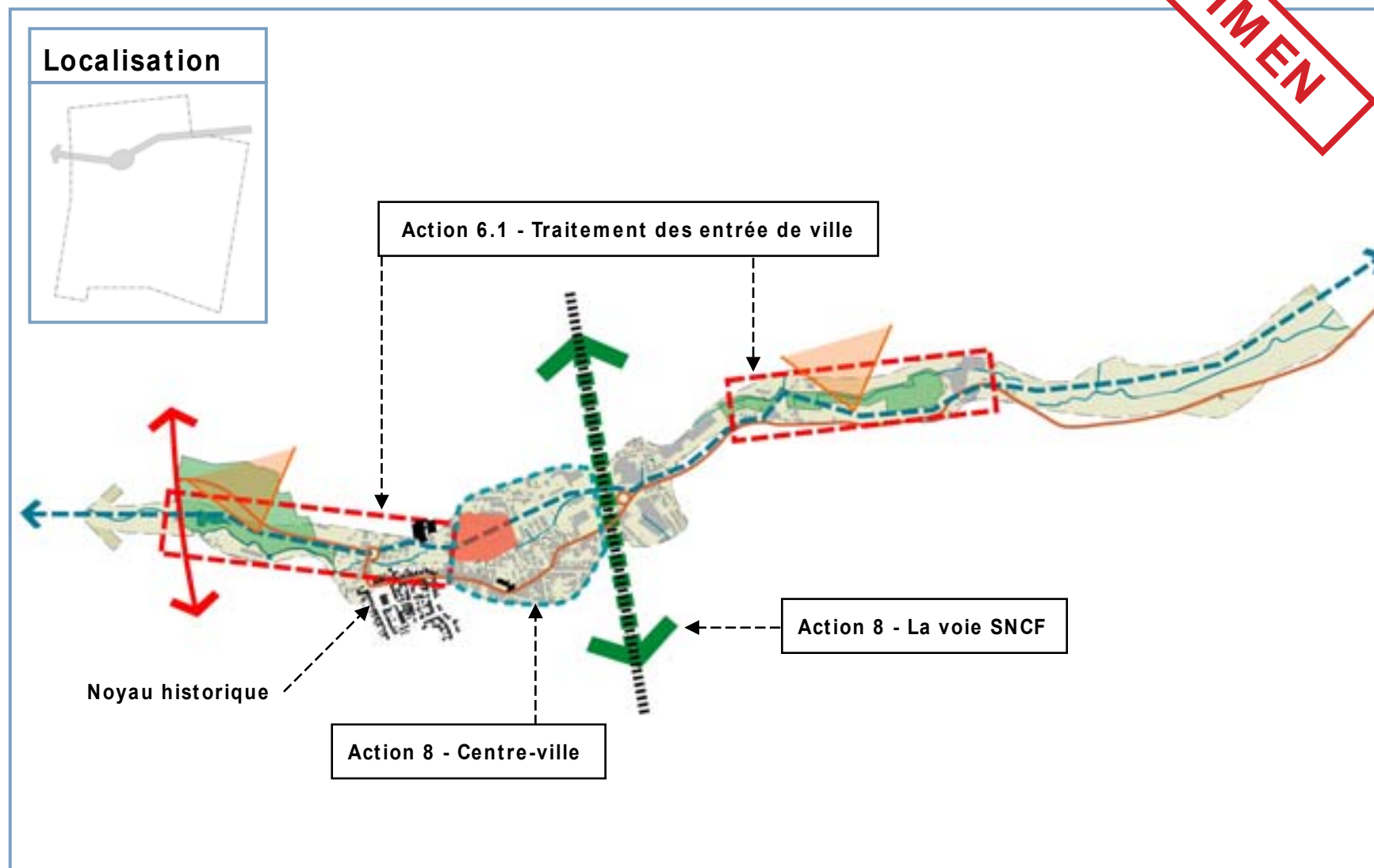
Objectifs

Promouvoir la qualité du paysage naturel et urbain le long de cette vallée tout en mettant en valeur la morphologie du site de la ville. Permettre aux piétons et cyclistes la découverte de la rivière (trame bleue et verte) par la création d'un itinéraire qui relie les différents quartiers de la ville

Résumé

Axe structurant, la vallée de l'Helpe est un site qui, par rapport à la présence de l'eau et à sa topographie a favorisé l'installation humaine et le développement de l'industrie. C'est à ce titre qu'il mérite une attention particulière. Plusieurs opérations seront réalisées le long de cet axe dont les plus importantes sont :

- le traitement des entrées,
- la valorisation de l'axe routier,
- la mise en valeur du cours d'eau,
- mise en valeur de la topographie du site de la ville.



Pour lui redonner la place qu'elle mérite et son rôle dans le fonctionnement de la ville, plusieurs opérations seront mises en œuvre sur cet axe :

- **le traitement des entrées de ville** : c'est une opération qui, à travers les aménagements qui seront réalisés sur les sections rurales, doit prendre en compte la vallée, les versants et les points de vues.
- **la section urbaine** : opération qui prend en

considération les éléments majeurs que sont les espaces publics, la rue commerciale, la place de la mairie, le théâtre, le cinéma, le musée, les friches, les franchissements SNCF, le cours d'eau et les parkings.

Cette action doit être réfléchie en cohérence avec le PDU

Dispositif de projet

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Fourmies

Comité de pilotage :
à définir

Accompagnement technique :

- Parc Naturel de l'Avesnois,
- Région Nord - Pas-de-Calais,
- Conseil Général du Nord,
- D.D.E.,
- D.V.I.,
- Agence de l'eau Artois-Picardie,
- DIREN Nord - Pas-de-Calais,

Maîtrise d'oeuvre :
à définir

Echéancier

à définir

Financement

à définir

Fiches Action à consulter

6.1 - 6.2 - 6.3 - 6.4 - 6.5 - 6.6 - 8.1

Pour en savoir plus...

M. ou Mme : à définir
Mairie de Fourmies
Hôtel de ville
Bp 49
59611 Fourmies Cedex

Action N°6.1

Projet de ville

Objectifs

Localisation



Résumé

Dispositif de projet

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Fourmies

Comité de pilotage :
à définir

Accompagnement technique :
à définir

Maîtrise d'oeuvre :
à définir

Echéancier

à définir

Financement

à définir

Fiches Action à consulter

à compléter

Pour en savoir plus...

M. ou Mme : à définir
Mairie de Fourmies
Hôtel de ville
Bp 49
59611 Fourmies Cedex

SPECIMEN

Action N°6.1.1

Projet de ville

Objectifs

Localisation



Dispositif de projet

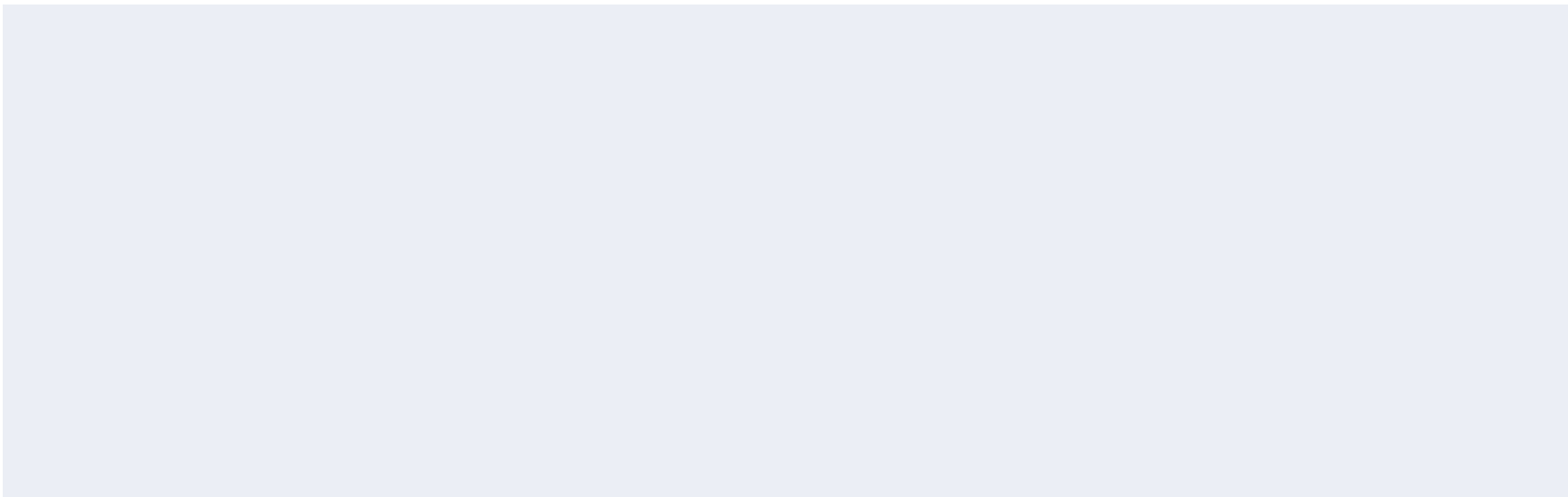
Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Fourmies

Comité de pilotage :
à définir

Accompagnement technique :
à définir

Maîtrise d'oeuvre :
à définir

Résumé



Echéancier

à définir

Financement

à définir

Fiches Action à consulter

à compléter

Pour en savoir plus...

M. ou Mme : à définir
Mairie de Fourmies
Hôtel de ville
Bp 49
59611 Fourmies Cedex



Etudes stratégiques et outils

Les études stratégiques et les outils sont des documents qui visent à faciliter la définition de politiques locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants et des usagers. Ils ont l'ambition de rendre opérationnelles les orientations générales approuvées par les élus. Ils servent de cadre à l'élaboration des politiques concernant le cadre de vie, le tourisme et l'économique. Ils sont garant de la qualité de la démarche qui conduit à l'action. Ils permettent de donner un sens fort et cohérent aux Grands projets.

L'analyse partagée du territoire et de la commune, l'observation du terrain, les différentes rencontres avec nos partenaires ainsi que la lecture des différentes études et réalisations ont fait ressortir les études stratégiques et les outils qui étaient nécessaire à réaliser :

Le Plan de Déplacement Urbains : c'est un document qui définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et de transport des marchandises, de la circulation et du stationnement. Il doit permettre de désenclaver les quartiers, de favoriser les déplacements doux. Il permet de concilier la voiture et le piéton en assurant sa sécurité et de lutter contre les nuisances sonores.

La charte de l'environnement : c'est document à caractère partenarial, il définit les bases d'engagement entre plusieurs acteurs de l'aménagement en faveur de la valorisation des milieux naturels, paysagers et patrimoniaux.

Les cahiers de recommandations :

La palette végétale : Le cahier de recommandations doit, au delà de la simple proposition d'une palette végétale, permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour ses propres agents que pour ses administrés. Il doit être réfléchi pour toucher les particuliers dans leur volonté de "planter mieux". A cet effet, une attention sera portée sur la qualité pédagogique de cet outil.

Le mobilier urbain : le mobilier urbain est un élément de vocabulaire essentiel à la revalorisation des différents espaces publics.

Le choix d'un mobilier urbain cohérent et homogène (Abribus, poubelle, banc, éclairage, signalétiques...) doit permettre :

- de renforcer l'identité de la commune,
- d'identifier son appartenance à un territoire,
- de mettre en valeur les savoir-faire locaux.

Pour s'intégrer sans démarquer la réflexion portera sur :

- la palette chromatique,
- le choix des matériaux (bois, métal, pierre naturelle et/ou reconstituée, ...)
- le choix d'un style (rustique, contemporain, historique,...).

D'autres paramètres tels que le prix, l'entretien, les pièces détachées, la pérennité et le suivi de la gamme doivent aussi être pris en compte.

Les inventaires : c'est un outil primordial pour la connaissance et la préservation du patrimoine existant, mais aussi une source d'inspiration pour inventer un vocabulaire nouveau et spécifique dans l'élaboration de nouveaux projets architecturaux publics et privés et pour la réhabilitation.

Ainsi constitué, il pourra

- être une base à l'élaboration de notices ou cahier de recommandations à l'attention de ceux qui veulent construire, étendre ou réhabiliter,
- être valorisé à travers une exposition destinée à sensibiliser la population.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut, si besoin est, être complétée.

Etude stratégique N°1

Projet de ville

Présentation étude



Un Plan de Déplacements Urbains définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement. Il fixe des objectifs, il établit une méthode et une organisation, il détermine les principaux chantiers à mener, il prévoit des financements. Les mesures proposées ont pour but d'améliorer les transports collectifs, de favoriser les modes de déplacements " doux " - vélo et marche à pied - et ainsi de diminuer le trafic automobile.

Les outils attendus

- Plan de circulation et de stationnement,
- Cahier de recommandation pour le retraitement des voiries (gabarit, typologie, traitement paysager,...).

La mobilité au service du développement durable

Centre ville : vers une nouvelle urbanité

En centre-ville, l'amélioration du système des déplacements doit favoriser l'émergence d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau "vivre ensemble" sans que le recours à la voiture ne soit vécu par les habitants comme une nécessité :

- assurer une bonne insertion dans la ville des principaux axes de circulation, intégrant l'ensemble des modes de déplacement (les boulevards urbains),
- rendre la priorité aux piétons,
- partager la rue dans le centre-ville en conciliant qualité de vie et vitalité des commerces et services,
- améliorer l'offre de stationnement en pourtour du centre-ville,
- améliorer la gestion des livraisons.

Quartiers

Dans la commune, chaque quartier est un espace de vie essentiel. Il est important d'y préserver et d'y améliorer la qualité de vie en partageant mieux l'espace public au profit des modes alternatifs à l'automobile, notamment la marche et le vélo.

- En offrant aux vélos et aux piétons plus de confort et de sécurité : itinéraires spécifiques et aménagement des trottoirs.
- En limitant les nuisances liées à la circulation motorisée :
 - en appliquant une politique de stationnement cohérente ;
 - en instaurant des quartiers tranquilles et des

zones 30.

Les boulevards, des liaisons inter-quartiers

...

SPECIMEN

Dispositif de projet

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Fourmies

Comité de pilotage :
à définir

Accompagnement technique :
à définir

Maîtrise d'œuvre :
à définir

Echéancier

à définir

Financement

à définir

Fiches Action à consulter

6.1 - 6.2 - 6.3 - 6.4 - 6.5 - 6.6 - 8.1

Pour en savoir plus...

M. ou Mme : à définir
Mairie de Fourmies
Hôtel de ville
Bp 49
59611 Fourmies Cedex

Du projet de ville... à la mutualisation

Pour tout nouveau projet...

Tout nouveau projet participe du développement du projet de ville et toute nouvelle opération de sa mise en place. Pour tout projet, il est souhaitable que la commune se demande, au préalable, à quel Grand projet il participe ? S'agit-il d'un Grand projet structurant, transversal ou sectoriel ?

Une fois l'implication du projet identifiée avec un grand projet, le maître d'ouvrage complète la fiche action adéquate.

Il s'agit alors de :

- définir le **dispositif de projet**, c'est-à-dire les acteurs à impliquer dans le suivi de l'étude (élus et services de la maîtrise d'ouvrage, comité de pilotage, accompagnement technique, maîtrise d'oeuvre),
- synthétiser **les objectifs**,
- établir un **résumé** et une **présentation** de l'action,
- préciser l'**échancier** et le **financement**
- informer sur les **fiches actions à consulter**.



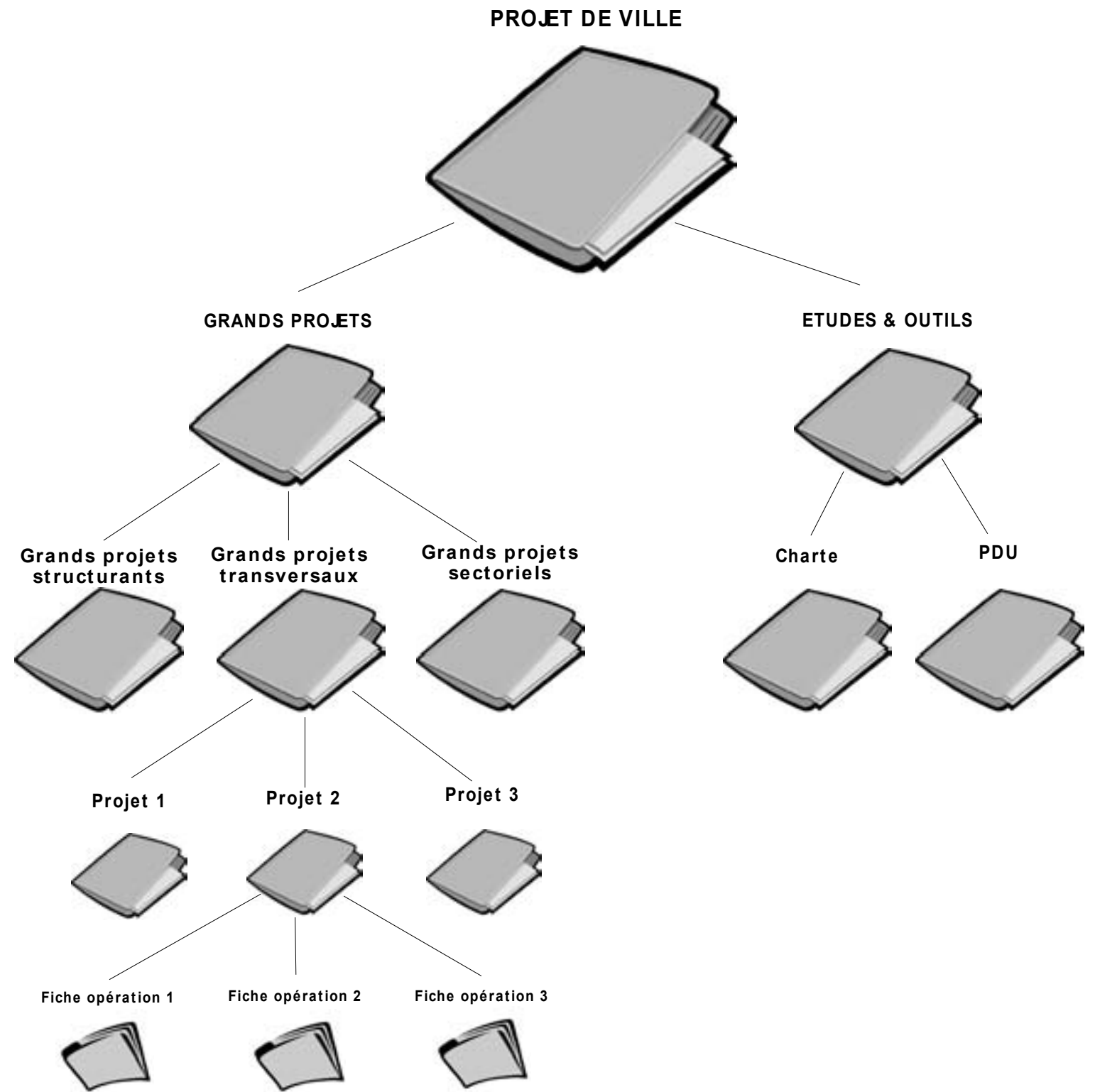
Mutualisation...

Le projet de ville va impliquer de nombreuses actions qui seront menées aux échelles intercommunale et communale. Elles n'auront pas toutes la même teneur, ni les mêmes ambitions. Certaines seront réalisées à court ou à moyen terme alors que d'autres le seront à plus long terme. Elles feront appel à des politiques de financements différentes et impliqueront des partenariats spécifiques en fonction du sujet, de l'échelle et des thématiques abordées.

L'outil de classement proposé doit permettre à la commune de hiérarchiser l'ensemble de ces actions : études et outils, grands projets, projets et opérations réalisées ou à réaliser. Cet outil doit être simple, facilement consultable et diffusable.

Le schéma ci-contre donne l'arborescence de ce rangement. Le logiciel et la "maquette" du fichier avec sa charte graphique associés sont à définir par le gestionnaire pour

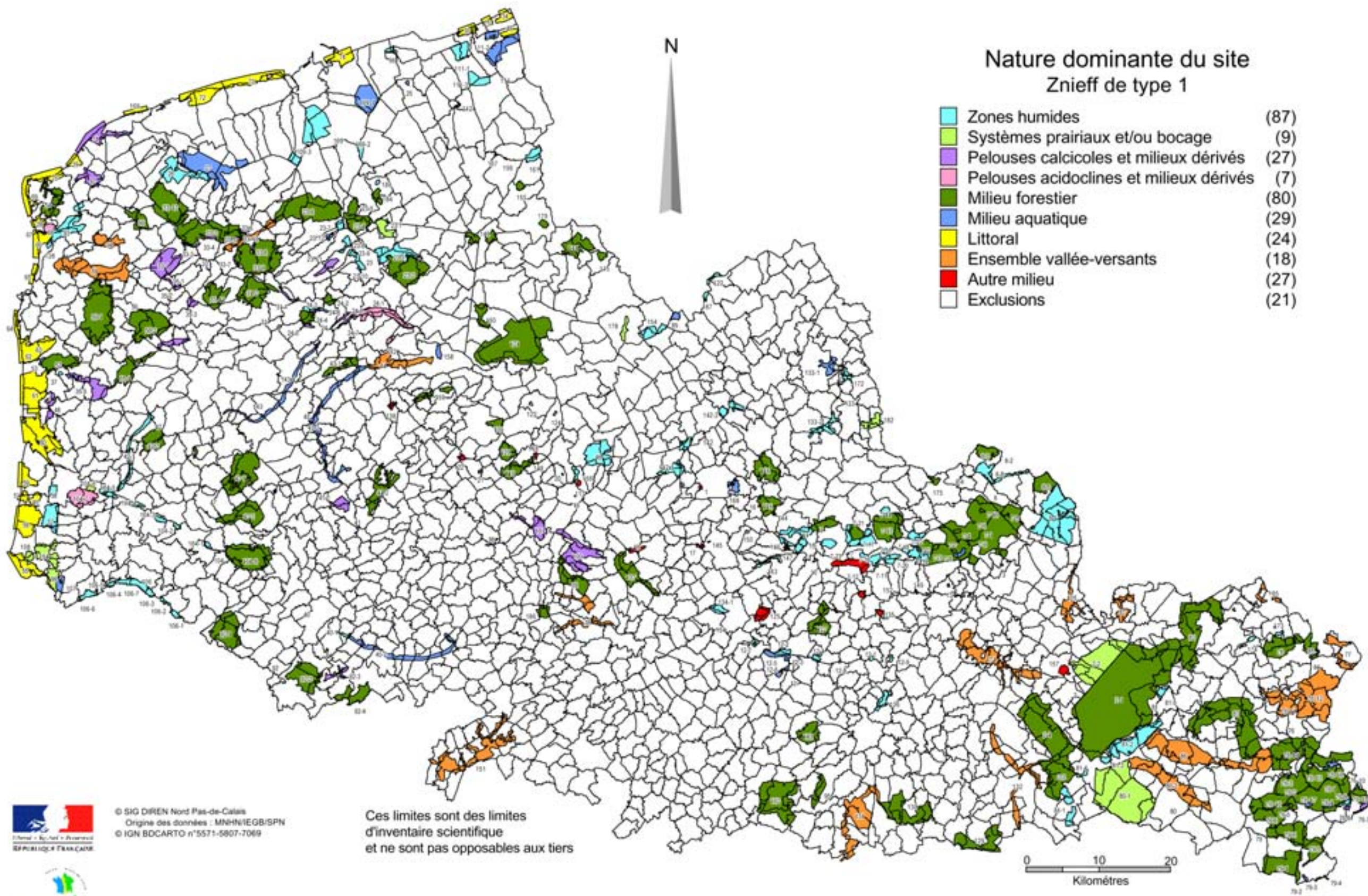
- faciliter la gestion de la base de données numérique du "Projet de ville",
- définir le mode de classement papier (classeur, dossier).



Annexes

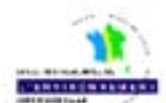


Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de la région Nord-Pas-de-Calais



© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
Origine des données : MNHN/IEGB/SPN
© IGN BDCARTO n°5571-5807-7069

Ces limites sont des limites
d'inventaire scientifique
et ne sont pas opposables aux tiers



Site N° 79-1 : La Forêt Domaniale de Fourmies et ses lisières - Fourmies, Anor et Montdrepuis



Inventaire ZNIEFF



Site n° 79-1

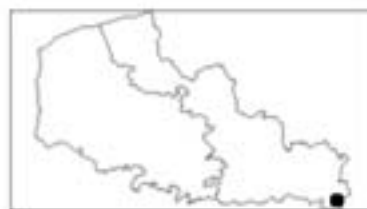
La Forêt Domaniale de Fourmies et ses lisières

Description générale

Département : Nord, Aisne
Communes : Fourmies, Anor, Montdrepuis
Lieu(x)-Dit(s) : « Forêt Domaniale de Fourmies », « Bois du Hauty »

Superficie : 1 980 ha
Statut foncier : Domaine de l'État et propriétés privées
Nature du site : Forêt et ses lisières, étangs.

Localisation



La Forêt Domaniale de Fourmies est située au sud de la ville de Fourmies et à l'ouest d'Anor, le long de la limite départementale avec l'Aisne. Elle appartient au complexe écologique du Plateau d'Anor et de la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Étroeuungf.

Description des milieux

La Forêt Domaniale est un des éléments boisés du plateau d'Anor et de la haute vallée de l'Helpe Mineure. Elle repose sur des affleurements géologiques variés (marnes, limons, grès d'Anor, sables glauconieux, schistes et grès rouge de Chooz...) et présente un relief plus ou moins accidenté dont l'altitude varie entre 199 et 224 m. Cette géomorphologie hétérogène et la diversité des modes de traitement sylvicoles (futaie avec strate arbustive développée, taillis-sous-futaie...) ont induit des paysages forestiers diversifiés aux structures de végétations variées.

Allée ombragée dans la forêt de Fourmies

Délimitation

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

Cet ensemble boisé de plus de 1 000 ha est composé de nombreuses communautés végétales forestières et préforestières illustrant les diverses potentialités du site :

- hêtraie ardennaise riche en luzules sur les pentes Nord,
- chênaie sessiliflore sur les versants Sud-Ouest encoffrés,
- coupe forestière à Digitale pourpre...

La forêt de Fourmies et ses lisières abritent ainsi près d'une cinquantaine d'espèces peu communes à très rares de la flore régionale dont plusieurs plantes continentales ne franchissant pas vers l'ouest la vallée de la Sambre comme la Fétuque des bois, plante exceptionnelle dans le Nord de la France, dont les stations sont limitées à la région préardennaise.

• FAUNE

Cet ensemble forestier présente un grand intérêt pour la faune en raison de sa situation biogéographique et du contexte régional. On peut ainsi y signaler la reproduction de plusieurs espèces de pics (Pic épeichette) et d'au moins cinq rapaces diurnes et nocturnes nicheurs (Buse variable). Les mammifères sont également abondants sur le site (Chevreuil, Renard).

Evolution et menaces

- Fréquentation touristique de la forêt autour des trois étangs des Moines (camping, restaurant), ces derniers présentant des berges parfois dégradées et eutrophisées.
- Localement, replantations avec des épicéas induisant un appauvrissement de la flore indigène.
- Conversion des taillis-sous-futaie en futaies avec élimination du sous-bois arbustif.

Gestion et protection

- Eviter de favoriser la pénétration et la fréquentation au cœur du massif forestier par l'aménagement de chemins goudronnés ou en schiste.
- Préserver les lisières naturelles de la forêt de toute construction.
- Maintien voire restauration d'une gestion sylvicole associant production de bois et protection du patrimoine biologique forestier :
 - diversifier les modes de traitements (taillis-sous-futaie, futaie jardinée, futaie équienne avec strate arbustive...),
 - protéger voire reconstruire les lisières externes de la forêt,
 - Diversifier les essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers...)
- Gestion des bernes forestières par fauche avec exportation des foins et sans traitements chimiques.
- Remodelage en pente douce des berges des étangs pour favoriser le développement des végétations amphibies et des roselières.

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Tapier 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
 - Société de Botanique du Nord de la France
 - Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
 - Maison de la Nature et de l'Environnement
 - 23, rue Gosselot - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
 - 4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
 - Direction de l'Environnement, de l'Énergie et des déchets
 - 16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.82.82.82
 - Nord-Nature
 - USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
 - 59655 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
 - Château Marguerite de Bourgogne
 - 59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.49.06.61
 - Office National des Forêts
 - Direction Régionale Nord - Pas de Calais
 - 24-26 rue Henri Loyer
 - B.P. 46 - 59004 LILLE CEDEX
 - Tél. : 03.20.57.00.38

Site N°79-2 : l'Etang du Milourd et de la Haute Vallée de L'Oise - Anor



Inventaire ZNIEFF



Description générale

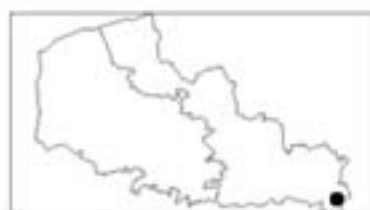
Département : Nord
Communes : Anor
Lieu(x)-dit(s) : « Milourd », « Rue d'Hirson »

Site n° 79-2

L'Etang du Milourd et la Haute Vallée de l'Oise

Superficie : 32 ha
Statut foncier : propriétés privées
Nature du site : étang, marais avec vasières et cariçales, prairie humide, cours d'eau et versants boisés

Localisation



L'Etang du Milourd et la Haute Vallée de l'Oise sont situés au sud de la commune d'Anor. Ils appartiennent au complexe écologique du plateau d'Anor et de la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Étroeungt.

Description des milieux

L'Etang du Milourd est un étang de retenue, situé en aval du ruisseau des Anorelles, juste avant la confluence de ce cours d'eau avec l'Oise. Il est entouré par des végétations forestières denses. La queue de cet étang, en partie exondée l'été, présente différentes végétations herbacées et forestières inondables.

L'étang du Milourd et les versants boisés du ruisseau des Anorelles

Délimitation

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

De nombreuses communautés végétales herbacées, préforestières et forestières composent ce site, soulignant la diversité des conditions écologiques locales :

- hêtraie ardennaise riche en espèces médioeuropéennes en limite d'aire de répartition vers l'ouest (Luzule Blanche...),
- prairie tourbeuse submontagnarde à Bistorte,
- vasières avec végétations amphibies annuelles ou vivaces,
- cariçale à Laiche raide.

Cet ensemble d'habitats héberge ainsi plus d'une soixantaine d'espèces peu communes à exceptionnelles de la flore régionale, une douzaine d'entre-elles au moins étant protégées en région Nord - Pas de Calais.

• FAUNE

Cet ensemble forestier présente un grand intérêt pour la faune en raison de sa situation biogéographique et du contexte régional. On peut ainsi y signaler la reproduction de plusieurs espèces de pics (Pic épeichette) et d'au moins cinq rapaces diurnes et nocturnes nicheurs (Buse variable). Les mammifères sont également abondants sur le site (Chevreuil, Renard)

Evolution et menaces

- Fréquentation touristique de la forêt autour des trois étangs des Moines (camping, restaurant), ces derniers présentant des berges parfois dégradées et eutrophisées.
- Localement, replantations avec des épicéas induisant un appauvrissement de la flore indigène.
- Conversion des taillis-sous-futaie en futaies avec élimination du sous-bois arbustif.

Gestion et protection

- Eviter de favoriser la pénétration et la fréquentation au cœur du massif forestier par l'aménagement de chemins goudronnés ou en schiste.
- Préserver les lisières naturelles de la forêt de toute construction.
- Maintenir voire restaurer d'une gestion sylvicole associant production de bois et protection du patrimoine biologique forestier :
 - diversifier les modes de traitements (taillis-sous-futaie, futaie jardinée, futaie équienne avec strate arbustive...),
 - protéger voire reconstruire les lisières externes de la forêt,
 - diversifier les essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers...)
- Gestion des bernes forestières par fauche avec exportation des foins et sans traitements chimiques.
- Remodelage en pente douce des berges des étangs pour favoriser le développement des végétations amphibies et des roselières.

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Tapier 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselot - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord-Pas-de-Calais,
4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord-Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement, de l'Energie et des déchets
16, rue de Tourmal - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.82.82.82
 - Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
Château Marguerite de Bourgogne
59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.49.06.61

Site N°79-3 : l'Etang de la Neuve Forge - Anor et Hirson



Inventaire ZNIEFF

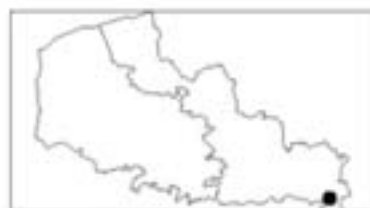


Description générale

Département : Nord, Aisne
Communes : Anor, Hirson
Lieu(x)-Dit(s) : « La Neuve Forge »

Superficie : 32 ha
Statut foncier : propriétés privées
Nature du site : étang, marais et forêt inondable

Localisation



L'Etang de la Neuve Forge est situé au sud-est de la commune d'Anor. Il est traversé par la limite départementale entre les départements du Nord et de l'Aisne. Il appartient au complexe écologique du plateau d'Anor et de la Vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Étroeuingt.

Description des milieux

L'Etang de la Neuve Forge est bordé au sud et à l'est par la forêt particulière d'Hirson, dont les végétations forestières sont en contact avec les niveaux inondables périphériques à l'étang. Vers le nord, des prairies bocagères en partie abandonnées dominent le plan d'eau qui correspond en fait à une retenue le long du cours de l'Oise. En amont, une zone marécageuse abritait de très belles aulnaies inondables, malheureusement en partie coupées ces dernières années.

Queue de l'étang avec ses aulnaies et ses cariçaies inondables

Délimitation

Site n° 79-3

L'Etang de la Neuve Forge

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

C'est surtout par ses communautés végétales et sa flore aquatique et amphibie que cet étang est particulièrement remarquable. On peut ainsi observer le long de ses drèves schisteuses plus ou moins vaseuses et en pente douce, de très rares végétations des bordures aquatiques à niveau variable, sur substrat pauvre en dérivés azotés (végétation annuelle pionnière des sols oligo-mésotrophes avec le très rare Scirpe aiguille...)

D'autres végétations amphibies et diverses roselières et cariçaies d'un grand intérêt occupent également la queue de l'étang, l'ensemble de ces habitats hébergeant de nombreuses espèces exceptionnelles à peu communes de la flore régionale dont au moins huit plantes protégées pour l'ensemble du site (Scirpe des bois, Pourpier d'eau...)

• FAUNE

Cet étang peu fréquenté et aux eaux de bonne qualité attire quelques oiseaux remarquables soit au moment de leur reproduction, soit en hivernage ou lors des déplacements migratoires (Bergeronnette des ruisseaux...). Il est également utilisé par la faune forestière et préforestière.

Evolution et menaces

- Exploitation de l'aulnaie inondable de la queue de l'étang ayant entraîné de nombreuses dégradations dans les groupements hygrophiles associés (sol défoncé par le passage de certains engins)
- Plantation de résineux en zone inondable, ceux-ci s'effondrant dans le marais.
- Risque d'introduction de peupliers au détriment des végétations alluviales caractéristiques.
- Eutrophisation excessive des eaux de l'étang par accumulation de matières organiques.

Gestion et protection

- Maintien du battement naturel de la nappe afin de préserver les végétations amphibies les plus rares, ne se développant qu'au moment des basses eaux d'automne.
- Rajeunissement des berges avec restauration de plages dénudées permettant l'installation ou l'extension des communautés et espèces végétales les plus exceptionnelles et les plus menacées de ce site (Scirpe aiguille...)
- A terme, éliminer les résineux plantés en bordure de l'étang et laisser l'aulnaie se régénérer.
- Exclure toute plantation de peupliers qui eutrophiseraient le milieu et ferait disparaître une grande partie des végétations naturelles les plus remarquables.
- Ne pas faucher les berges en laissant les résidus sur place.
- Eutrophisation naturelle à limiter par exportation régulière de matière organique (fauche périodique des roselières, coupe de saules et des arbustes trop proches de l'étang...)
- Préserver le site de tout aménagement touristique ou piscicole qui lui ferait perdre toute sa valeur et son originalité biologiques.

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Tapeir 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAULLEUL - Tél. : 03.26.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
4, rue Gambert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement, de l'Energie et des déchets
16, rue de Toumai - 59000 LILLE - Tél. : 03.26.82.82.82
 - Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
Château Marguerite de Bourgogne
59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.49.06.61

Site N°79-4 : l'Etang de la Lobiette - Anor



Inventaire ZNIEFF

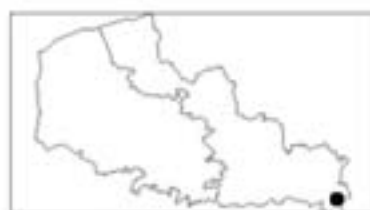


Description générale

Département : Nord, Aisne
Communes : Anor
Lieu(x)-Dit(s) : « Etang de la Lobiette »

Superficie : 13 ha
Statut foncier : propriétés privées
Nature du site : étang et ses végétations riveraines

Localisation



L'Etang de la Lobiette se situe aux confins les plus orientaux de la région Nord - Pas de Calais. Il est à cheval sur les départements du Nord et de l'Aisne... et pour partie en Belgique. Il appartient au complexe écologique du Plateau d'Anor et de la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt.

Délimitation

Site n° 79-4
L'Etang de la Lobiette

Description des milieux

L'Etang de la Lobiette est une retenue d'eau créée le long du cours de l'Oise. Il s'étend en lisière nord de la forêt particulière d'Hirson. Ensermé par d'imposantes végétations forestières, il est entouré d'un linéaire de végétations amphibies, de roselières et cariçaies qui lui confèrent un aspect particulièrement sauvage, en dehors du secteur où plusieurs propriétés privées sont installées sur ses berges.

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

Comparable en cela aux autres étangs de type ardennais du plateau d'Anor et dans une moindre mesure de la Fagne forestière, l'étang de la Lobiette héberge une flore et des communautés végétales aquatiques et amphibies particulièrement remarquables :

- végétations annuelles ou vivaces rases amphibies des bordures aquatiques à niveau variable sur substrat oligo-mésotrophe abritant diverses espèces très rares à exceptionnelles, certaines en voie de disparition dans le Nord de la France (Callitriche à crochets, Littorelle...).
- cariçaies mésotrophes plus continentales à Laiche vésiculeuse...

Bien que plusieurs espèces rarissimes n'aient pas été revues depuis plusieurs années, le cortège floristique actuel de l'étang de la Lobiette et de ses lisières comprend près d'une trentaine d'espèces exceptionnelles à peu communes dont au moins huit espèces protégées en région Nord - Pas de Calais.

• FAUNE

Cet étang isolé et non fréquenté est particulièrement attractif pour certains oiseaux aquatiques ou paludicoles qui recherchent le calme ou des habitats de qualité (eaux non polluées)

Certains s'y reproduisent (Râle d'eau, Bergeronnette des ruisseaux...), d'autres ne font qu'utiliser le site pour s'y nourrir et s'y abriter temporairement (rapaces forestiers, Héron cendré...)

Evolution et menaces

- Eutrophisation des eaux de l'étang par accumulation de matières organiques.
- Disparition des espèces oligotrophes les plus sensibles.
- Dynamique naturelle de la végétation avec extension des roselières et des fourrés arbustifs en lisière de la forêt.

Gestion et protection

- Préserver le site de tout aménagement touristique ou piscicole qui lui ferait perdre toute sa valeur et son originalité biologiques.
- Maintien du battement naturel de la nappe et des atterrissements (pas de régularisation du niveau d'eau avec rajout de certaines berges)
- Restauration de plages dénudées permettant la survie des espèces et communautés végétales les plus précieuses.
- Limiter la dynamique naturelle de la végétation par fauche et coupe d'arbustes avec élimination des résidus (exportation de la matière organique excédentaire, source d'eutrophisation)
- Exclure toute plantation de peupliers en bordure du site (eutrophisation importante par la décomposition des feuilles mortes)

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Taper 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- Pour d'autres renseignements :
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement, de l'Energie et des déchets
16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.82.82.82
 - Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. 5N III
59655 VILLENEUVE D'AS CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avestiques
Château Marguerite de Bourgogne
59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.49.06.61

Site N°79-5 : le bois de la Haie d'Anor, le ruisseau des Anorelles et l'Etang de la Galopérie - Anor et Ohain



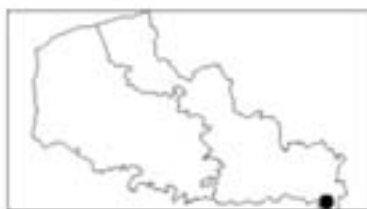
Inventaire ZNIEFF



Description générale

Département : Nord
Communes : Anor, Ohain
Lieu(x)-dit(s) : « Bois de la Haie d'Anor », « Bois Communal d'Ohain », « Etang de la Galopérie », « Etang de la Carnaille », « Ruisseau des Anorelles »

Localisation



Le Bois de la Haie d'Anor, le Ruisseau des Anorelles et l'Etang de la Galopérie sont situés entre les communes d'Ohain et d'Anor, le CD 963 et la frontière belge. Ils appartiennent au complexe écologique du Plateau d'Anor et de la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt.

Délimitation

Site n° 79-5
Le Bois de la Haie d'Anor,
le Ruisseau des Anorelles
et l'Etang de la Galopérie

Superficie : 690 ha
Statut foncier : propriétés communales et privées
Nature du site : bois et leurs lisières, étangs, ruisseau et sa vallée boisée marécageuse

Description des milieux

Le Bois de la Haie d'Anor et le Bois communal d'Ohain occupent les versants de deux ruisseaux. L'un, le ruisseau des Dardennes est un petit affluent de l'Helpe Mineure ; l'autre, le ruisseau des Anorelles, après avoir serpenté dans un fond de vallée boisée inondable se jette dans l'Oise en aval de l'étang du Milourd.

L'Etang de la Galopérie, retenue d'eau le long du cours de ce ruisseau des Anorelles, s'allonge en lisière sud-est du site, le long d'un Parc de Jeux aujourd'hui abandonné.

L'étang de la Galopérie

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

Remarquable ensemble d'habitats aquatiques, amphibies, préforestiers et forestiers, ce site se compose de nombreuses communautés végétales illustrant la diversité des conditions géologiques et géomorphologiques locales :

- saulaie marécageuse inondable à la structure tout à fait originale le long du ruisseau des Anorelles,
- hêtraie ardennaise et hêtraie-chênaie sessiliflore à Canche flexueuse sur le versant de l'étang de la Galopérie,
- Végétations amphibies mésotrophes sur les grèves schisteuses de cet étang, avec des espèces rarissimes de la flore régionale...

Le site héberge ainsi près d'une cinquantaine d'espèces végétales peu communes à exceptionnelles dont au moins sept plantes protégées en région Nord - Pas de Calais (Dorine à feuilles alternes...)

• FAUNE

Ce sont avant tout les éléments caractéristiques des forêts de l'Avesnois qui présentent un réel intérêt sur ce site, l'étang de la Galopérie étant peu attractif pour l'avifaune en fin de compte. Toutefois, sa présence associée à celle du Ruisseau des Anorelles permet la nidification d'espèces particulières dont une exceptionnelle, en limite d'aire de répartition vers l'Ouest.

On peut citer comme exemple divers rapaces forestiers (Buse variable, le Bec croisé des sapins, la Sticte d'Europe)

Evolution et menaces

- Parc de jeux installé sur la rive gauche de l'étang de la Galopérie, abandonné depuis plusieurs années.
- Etang fréquenté par les pêcheurs mais impact négatif limité.
- Enrénement de plusieurs parcelles dans le Bois de la Haie d'Anor... et en queue d'étang, en zone inondable !

Gestion et protection

- Maintien des fluctuations naturelles du niveau d'eau de l'étang de la Galopérie et des berges en pente douce afin d'assurer la survie des espèces végétales les plus rares.
- Exclure toute plantation de peupliers au niveau des zones marécageuses (vallée des Anorelles et amont de l'étang de la Galopérie)
- A terme, suppression des conifères et retour à une sylviculture basée sur les types forestiers potentiels.
- Préservation voire reconstitution des lisières arbustives externes.
- Maintien voire restauration d'une gestion sylvicole diversifiante avec taillis, taillis-sous-futaie, futaie jardinée...
- Fauche avec exportation des bennes et exploitation extensive des prairies alluviales à favoriser.

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Taper 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- **Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF**
 - Centre Régional de Phytosociologie
Société de Botanique du Nord de la France
Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
Maison de la Nature et de l'Environnement
23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- **Pour d'autres renseignements :**
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
Direction de l'Environnement, de l'Energie et des déchets
16, rue de Tournai - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.82.82.82
 - Nord-Nature
USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
59655 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
Château Marguerite de Boulogne
59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.49.06.61

Site N°79-6 : le Bois de Glageon et le Bois de Trélon - Trélon, Glageon, Ohain et Fourmies



Inventaire ZNIEFF

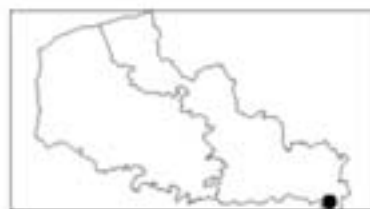
Site n° 79-6
Le Bois de Glageon
et le Bois de Trélon

Description générale

Département : Nord
Communes : Trélon, Glageon, Ohain, Fourmies
Lieu(x)-dit(s) : « Bois de Glageon », « Bois de Trélon », « Etang de Pré Ruelle », « Etang de Béronveau », « Etang du Moulin Colauc »

Superficie : 1 150 ha
Statut foncier : propriétés communales et privées
Nature du site : bois et leurs lisières, étangs intraforestiers

Localisation



Les bois de Glageon et de Trélon sont situés au nord de Fourmies et s'étendent du CD 42 à l'ouest aux CD 83 et 963 à l'est. Ils appartiennent au complexe écologique du plateau d'Anor et de la vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Etroeungt.

Description des milieux

Les Bois de Glageon, de Trélon et du Grand Fressau occupent le versant vallonné de rive droite de l'Helpe Mineure, entaillé par plusieurs ruisseaux et émaillé de petits étangs intraforestiers.

Ils présentent des structures de végétations variées avec alternance de taillis, taillis-sous-futaie et futaie dominés par les chênes (Chêne pédonculé, Chêne sessile et leur hybride), le Charme, le Hêtre et le Frêne commun.

Lisières diversifiées avec bocage herbager au sud du bois de Glageon

Délimitation

Intérêt écologique

• FLORE ET VEGETATION

Cet ensemble boisé est composé de nombreuses communautés végétales préforestières et forestières illustrant la diversité des conditions géologiques et géomorphologiques du site (gradients de pH, de trophie et d'hygrophilie particulièrement marqués).

- Frénale à Laïche espacée des vallons humides.
- Ourlet mésotrophe à Gemadrée scorodaine.
- Coupe Forestière continentale à Seneçon de Fuchs.
- Aulnaie alluviale avec mégaphorbiaie intraforestière acidocline à Scirpe des bois...

Les bois de Trélon et de Glageon abritent ainsi près d'une quarantaine d'espèces peu communes à très rares de la flore régionale dont au moins sept plantes protégées dans le Nord - Pas de Calais.

• FAUNE

La diversité des habitats et des structures de végétation est particulièrement favorable à la faune forestière et en particulier l'avifaune (rapaces diurnes comme la Bondrée apivore... mais également Roitelet huppé...). Les étangs, trop petits et en situation ombragée (étangs intraforestiers) ne sont pas ou peu utilisés par l'avifaune.

Evolution et menaces

- Plantation de résineux (en contrebas du Bois de Trélon par exemple).
- Lignes de chemin de fer cisailant ces deux bois.
- Zones dégradées par des remblais divers.
- Eutrophisation de quelques bernes forestières et destruction de certaines lisières.

Gestion et protection

- **Maintien voire restauration d'une gestion forestière associant production de bois et protection du patrimoine biologique :**
 - taillis, taillis-sous-futaie (très bien entretenus dans ces bois) et futaie jardinée avec sous-bois arbustif à préférer à la futaie équienne,
 - préservation ou reconstitution des lisières externes de ces bois, notamment le long des axes routiers (lisière de Miards à favoriser),
 - diversification des essences en excluant toute introduction d'espèces non indigènes (résineux, peupliers du Canada).
- Fauche des bernes routières et forestières avec exportation des foins et sans traitements chimiques.
- Eviter l'urbanisation à proximité des bois.
- Protection des prairies bocagères périphériques.

Pour en savoir plus

Bibliographie à consulter

Taper 36.16 code IDEAL - ECOTHEK

Organismes à consulter

- **Pour plus d'informations scientifiques, s'adresser au Comité Régional ZNIEFF**
 - Centre Régional de Phytosociologie
 - Société de Botanique du Nord de la France
 - Hameau de Haendries - 59270 BAILLEUL - Tél. : 03.28.49.00.83
 - Groupe Ornithologique Nord
 - Maison de la Nature et de l'Environnement
 - 23, rue Gosselet - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.52.12.02
- **Pour d'autres renseignements :**
 - DIREN Nord Pas-de-Calais,
 - 4, rue Gombert - 59000 LILLE - Tél. : 03.20.30.83.83
 - Région Nord Pas-de-Calais
 - Direction de l'Environnement, de l'Energie et des déchets
 - 16, rue de Tourmai - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.82.82.82
 - Nord-Nature
 - USTLFA - Laboratoire de Biologie Animale - Bât. SN III
 - 59655 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX - Tél. : 03.20.43.40.49
 - Espace Naturel Régional - Avesnois
 - Château Marguerite de Bourgogne
 - 59530 LE QUESNOY - Tél. : 03.27.48.06.61